

Le Mag'



Aménagement du territoire

- Dispositif action Coeur de Ville
- La fibre

Prévention - Insertion

- De nouveaux acteurs sur le territoire

Cadre de Vie

- Accompagnement à la rénovation de l'habitat

Installations sportives

- Tout sur le Centre Aquatique

Et bien d'autres nouveautés à découvrir...

SOMMAIRE

Haut
Val d'Oise
Communauté de Communes

Unis
pour aller
plus loin

www.cc-hautvaldoise.fr



04 FINANCES

08 COMMERCES

10 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12 PREVENTION - INSERTION

14 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

19 CADRE DE VIE

25 TOURISME

26 MOBILITE

28 INSTALLATIONS SPORTIVES

36 CULTURE

40 SANTÉ

44 RETOUR SUR...

48 PRENEZ NOTE



>>> INFOS PRATIQUES

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

16, rue Nationale - CS 10600
95260 Beaumont-sur-Oise
Tél : 01.39.37.59.70
www.cc-hautvaldoise.fr / mail : accueil@cchvo.fr

...ooOoo...

Centre Aquatique du Haut Val d'Oise

4, route des Prés de Thury
95260 Beaumont-sur-Oise
Tél. 01 34 70 33 78 / www.cc-hautvaldoise.fr

...ooOoo...

Directeurs de la publication :

Catherine BORGNE et Jean-Noël POUTREL

Comité de rédaction :

les membres de la Commission Communication

Rédaction : Services Communautaires

Tiré à 15 200 exemplaires / N° ISSN : 1776 - 1646

Editeur : Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Tél. : 01.39.37.59.70 / Fax : 01.39.37.94.14

www.cc-hautvaldoise.fr / mail : accueil@cchvo.fr

Conception graphique : Eric COOMANS

Impression : Imprimerie SEUGY OFFSET - Seugy

Edito

Notre territoire, à l'image du département du Val d'Oise, hétérogène, par sa démographie dynamique, par la diversité de ses paysages urbains et de sa ruralité, avance.

Les compétences successivement transférées de nos neuf communes vers l'intercommunalité, la mutualisation des moyens et des équipements, permettent progressivement de mieux répondre aux attentes de notre population, de sa jeunesse, de développer l'attractivité de notre territoire, tout en préservant les aspects paysagers garants d'un environnement et d'un cadre de vie, à proximité de la rivière et de la forêt.

Par la volonté communautaire des élus, afin de répondre aux besoins d'évolution du pôle urbain de Persan-Beaumont tout en apportant un soutien aux sept autres communes plus rurales, dont les dimensions financières et les problématiques ne sont pas comparables, les enjeux de l'intercommunalité sont multiples :

- Par les dispositifs et la disponibilité des équipements communautaires, par la richesse des partenariats avec les associations en favorisant leur implantation de proximité sur nos villes, faciliter un accès pour la jeunesse à l'insertion professionnelle et à la formation, et pour tous, promouvoir l'accès à la culture, à la pratique sportive, le soutien au handicap et à la mobilité par le réseau de bus intracommunautaire,

- En collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Union des Commerçants, l'Association des Entreprises, acteurs qui participent à la dynamique du territoire par l'emploi et la diversification, profiter des opportunités de requalification et de développement des zones d'activités économiques de compétence communautaire tout en protégeant et en réhabilitant les commerces de centres-villes,

- Sans oublier la protection de notre environnement et de notre cadre de vie, avec l'élimination des dépôts sauvages, l'aménagement de circulations douces et piétonnes en ville mais aussi près de la rivière.

Du programme Cœur de Ville à l'aménagement des berges de l'Oise, du centre nautique au programme d'éveil artistique des jeunes enfants, avec la présence sur le territoire d'associations au service de l'emploi et de la jeunesse, tout autant que par la mise à disposition de services communautaires dans les domaines de l'urbanisme, de la santé, de la justice, vous trouverez dans les prochaines pages, l'essentiel des réalisations et projets de votre intercommunalité, en application des compétences qui sont les siennes, et que vos élus mettent en œuvre dans une démarche de cohésion et de progression de son devenir.

Très cordialement,

Catherine BORGNE

Présidente de la Communauté de Communes
du Haut Val-d'Oise

FINANCES

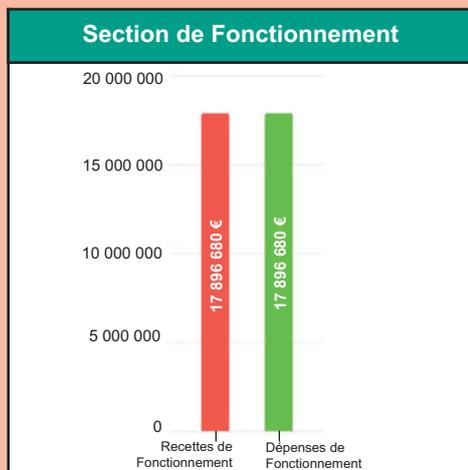
LE BUDGET 2018...

Rappel :

Le Budget de l'intercommunalité est consacré essentiellement aux dépenses suivantes :

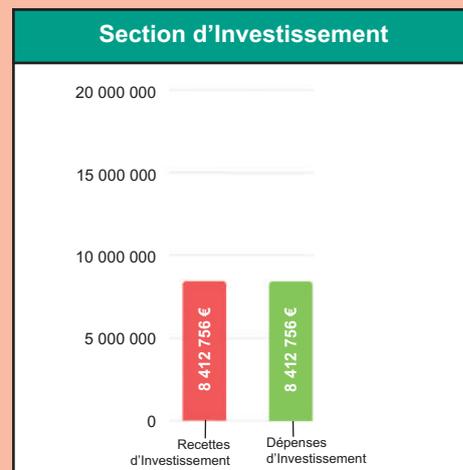
- . Actions et compétences exercées (Maison de la Justice et du Droit, actions liées à la santé, Zone d'Activités Economiques...)
- . Investissements propres de la CCHVO et essentiellement la construction du nouveau centre aquatique
- . Traitement et collecte des ordures ménagères confiés au syndicat TRI-OR
- . Compensations de la taxe professionnelle (TP) reversées aux communes
- . Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- . Fonctionnement du Centre Aquatique faisant l'objet d'un budget annexe
- . Participation à l'implantation de la fibre sur le territoire (Syndicat Val d'Oise numérique)
- . Reversement au fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (prélèvement de recettes par l'état pour financer les collectivités à faibles ressources)
- . Subventions de soutien aux associations et fonds de concours attribués au cinéma "le Palace" de Beaumont-sur-Oise et au Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan

Les principales dépenses en chiffres :



Le BUDGET GLOBAL de votre Intercommunalité (Dépenses)

Les collectivités ont une obligation de voter leur budget en équilibre tant en dépenses qu'en recettes.



Fonctionnement :

- . Ordures ménagères (Tri-or) : **4 185 661 €**
- . GEMAPI : **170 000 €**
- . Compensation TP Villes : **6 846 606 €**
- . Centre Aquatique (subvention d'équilibre) : **892 000 €**
- . Charges financières (emprunts) : **165 000 €**
- . Subventions et fonds de concours : **384 187 €**
- . Fibre : **45 957 €**
- . Fond de péréquation : **600 000 €**
- . Charges de personnel : **1 706 000 €**
- . Autofinancement : **1 378 842 €**
- . Dépenses diverses liées aux compétences : **1 310 427 €**

Soit un total de dépenses réelles 17 684 680 € hors mouvement comptable (212 000€).

Investissement :

- . Construction du Centre Aquatique (solde) : **4 430 037 €**
- . Fibre : **266 536 €**
- . Dépenses diverses liées aux compétences : **171 488 €**
- . Zones d'activités économiques : **1 450 000 €**
- . Emprunts : **280 695 €**
- . Frais d'étude : **40 000 €**

Soit un total de dépenses d'investissement réelles de 6 638 756 € hors mouvement comptable (1 774 000€).

Focus sur les principales RESSOURCES

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Un taux dissocié par commune en fonction du service rendu et du volume des déchets collectés :

Ville	Bases 2018	Taux 2018	Participation 2018
BEAUMONT-SUR-OISE	10 445 849	10,18 %	1 063 388 €
BERNES-SUR-OISE	2 322 066	12,19 %	283 060 €
BRUYÈRES-SUR-OISE	5 462 409	8,17 %	446 279 €
CHAMPAGNE-SUR-OISE	5 382 467	9,57 %	515 103 €
MOURS	1 547 509	10,75 %	166 358 €
NOINTEL	968 493	8,57 %	83 000 €
NOISY-SUR-OISE	752 206	8,46 %	63 637 €
PERSAN	12 635 806	11,67 %	1 474 599 €
RONQUEROLLES	903 342	9,99 %	90 244 €
Total	40 420 147		4 185 668 €

Cette recette couvre les dépenses de collecte et traitement des ordures ménagères, prestation confiée par l'intercommunalité au Syndicat Intercommunal TRI-OR permettant la mutualisation des dépenses (usine de traitement, installations de type déchetteries...) pour le compte de 28 communes, elles-mêmes réunies dans 4 communautés de communes, couvrant une population de près de 90 000 habitants.

Fiscalité des entreprises :

CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (C.F.E)

Ancienne Taxe Professionnelle

3 174 047 €

Taux moyen pondéré de 27,50 %

Cette contribution a été transférée des villes à la CCHVO lors de son passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) en 2017. Cela permet d'uniformiser sur le territoire des 9 communes le taux appliqué à l'ensemble des entreprises sur une période de 5 ans (Taux de lissage).

Le transfert de cette fiscalité a eu pour conséquence une augmentation des domaines d'intervention de l'intercommunalité en lieu et place des communes, notamment concernant les zones d'activités, les aires d'accueil des gens du voyage, la politique du logement...

Montant déterminé par l'état :

Fiscalité des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :
1 553 353 €

Taxe sur les surfaces commerciales :
240 183 €

Imposition forfaitaire sur entreprise de réseau :
143 918 €

Fiscalité "prévention inondation" :

TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Nouvelle compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018

170 000 €

Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes locales

Taxe GEMAPI

Conformément à la loi de modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) de 2014, l'Etat, qui prenait jusqu'à maintenant en charge les dispositions liées à la gestion des crues, a transféré cette compétence au 1^{er} janvier 2018 aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Depuis cette date, la CCHVO a ainsi dû prendre en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Cette nouvelle compétence comprend notamment la construction et l'entretien des digues, des barrages et des berges mais aussi la protection des zones humides, et l'entretien de l'ensemble des ouvrages construits qui sont désormais à la charge de la collectivité.

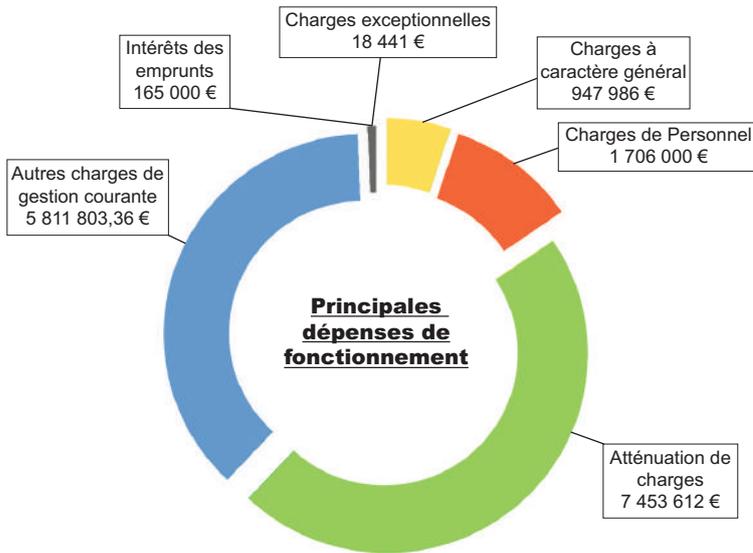
La CCHVO a donc institué une taxe dite de GEMAPI. Lors du Conseil Communautaire du 5 février 2018 pour un montant global de 170 000 €, soit 4,4356 € / habitant. Pour l'année 2019, cette taxe a été fixée à 215 000 € (délibération du 24 septembre 2018).

Sont redevables de cette taxe toutes les personnes physiques ou morales assujetties :

- aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
- à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Pour l'accomplissement de cette compétence, la CCHVO s'appuie sur deux syndicats auxquels elle adhère : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO) et l'Entente Oise Aisne.

Les DÉPENSES de Fonctionnement



Atténuation de charges :

- Reversement de fiscalité aux communes (Montant de la CFE 2016 perçu antérieurement par les villes duquel a été retranché le montant des charges transférées à l'intercommunalité) : 6 846 606 €uros
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC (ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées) : 600 000 €uros

Subventions versées aux associations :

- Œuvrant pour l'emploi et le commerce : 152 489 €uros
Accompagnement des jeunes, aide à l'handicap, transport « Roul'vers » : 37 098 €uros
- Sont également comprises dans cette section les indemnités des élus et les actions dans le cadre de la politique de la ville.

Chiffres clés

Charges à caractère général :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : 137 000 €uros
Accompagnement des habitants dans leurs démarches de travaux pour l'amélioration de leur logement (isolation, chauffage...)
- Charges d'entretien des équipements communautaires (Voirie ZAE, Aires d'accueil des gens du voyage...) : 198 200 €uros
- Participation au fonctionnement du transport public Kéolis Val d'Oise : 157 000 €uros
- Sont également comprises dans cette section les dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité, d'électricité, d'eau, de téléphone, d'affranchissement, de maintenance des installations, d'entretien et réparation des équipements, d'assurance.....

Autres charges de gestion courante :

- Dotation d'équilibre au budget annexe « Piscine » pour le fonctionnement du centre aquatique : 892 000 €uros
- Contributions à divers syndicats pour les dépenses liées à la GEMAPI, la collecte et le traitement des ordures ménagères, la gestion de la fibre sur le territoire... : 4 532 818 €uros
- Fonds de concours pour le fonctionnement du conservatoire de Persan et du cinéma de Beaumont-sur-Oise : 100 000 €uros

Virement à la section d'investissement :

- Auto-financement prévisionnel, permettant de prélever des recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement notamment le centre aquatique : 1 378 841 €uros

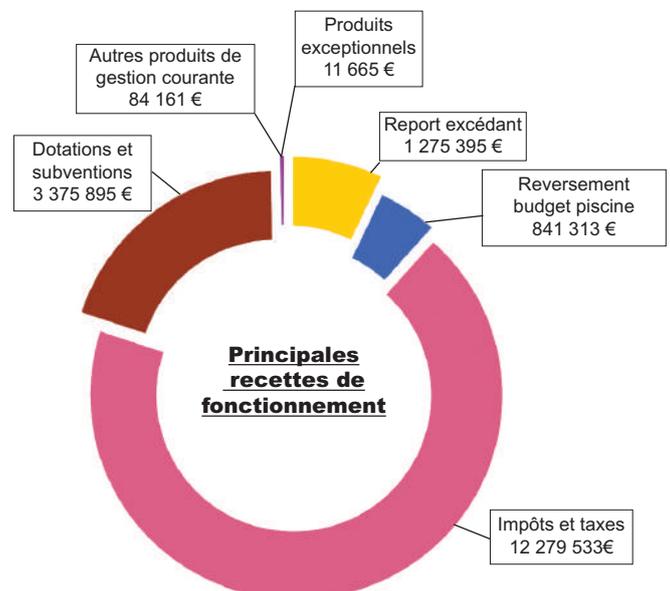
Charges de personnel :

- 1 706 000 €uros, soit 9,53 % du budget de fonctionnement, y compris les frais de personnel du centre aquatique.

Les RECETTES de Fonctionnement

Les impôts locaux sont des ressources fiscales de plusieurs collectivités ou établissements publics fonciers d'état et notamment des communes, syndicats de communes et intercommunalités.

Par ailleurs, la fiscalité des entreprises constitue une part importante des recettes qui est en grande partie reversée aux communes membres.



Focus sur les TAXES LOCALES

**TAUX DE FISCALITÉ
INCHANGÉS DEPUIS
2015**

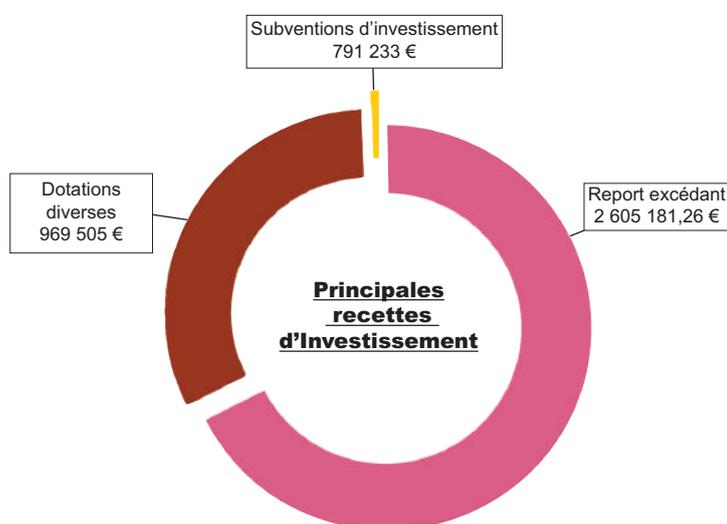


2,45 %
Taxe sur le
Foncier Bâti (TFB)
1 014 741 €

3,36 %
Taxe
d'Habitation (TH)
1 672 205 €

8,06 %
Taxe sur le
Foncier Non Bâti (TFNB)
19 408 €

Les RECETTES d'Investissement



Focus sur les RESSOURCES

• Dotations diverses :

Fonds de compensation de la TVA : 764 627 €uros correspondant au reversement par l'Etat d'une partie de la TVA payée par l'intercommunalité sur ses dépenses d'investissement et d'entretien de ses équipements

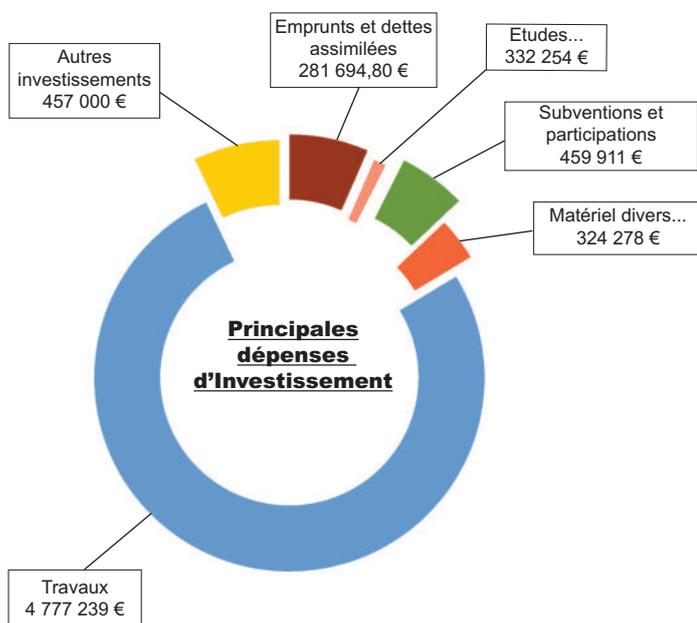
• Principales subventions obtenues :

Etat et Région concernant le solde de la subvention pour la construction du centre aquatique : 475 040 €uros

Etat pour l'équipement en matériel du centre aquatique : 30 000 €uros (DETR)

Etat pour la création d'un trottoir et d'une piste cyclable entre Beaumont-sur-Oise et la gare de Nointel / Mours : 95 400 €uros (DSIL – Cf. article page 15)

Les DÉPENSES d'Investissement



Chiffres clés

• Principales subventions versées :

Aux particuliers pour l'amélioration de leur habitat dans le cadre de l'OPAH : 63 304 €uros

Aux commerçants pour la rénovation de leur commerce (façade, travaux d'intérieur) : 20 000 €uros

Pour les travaux d'implantation de la fibre sur le territoire : 266 536 €uros

• Principales subventions versées :

Frais d'études divers, logiciels... : 332 254 €uros

Acquisition de matériels divers pour le fonctionnement des services et des équipements : 324 278 €uros

Solde de la construction du centre aquatique : 3 784 238 €uros

• Autres immobilisations :

Participation aux travaux d'aménagement du parc d'Activités du Haut Val d'Oise (Chemin Herbu sur la ville de Persan) : 457 000 €uros

COMMERCE

Les AIDES DIRECTES

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a mis en œuvre une politique en faveur des commerces par le biais de la création d'un dispositif d'aide au profit des commerces et artisans de centre-ville par l'octroi d'une subvention pour :

- La rénovation des devantures et des enseignes
- La mise en sécurité des points de vente
- Les travaux d'accessibilité
- Etc....

Ce dispositif s'appuie sur un règlement et une convention soumis à l'acceptation du demandeur adossé à un dossier de demande de subvention.

Un exemple de réalisation :



Le montant de l'aide accordée :

- S'élève à 20 % du montant HT des travaux engagés par le bénéficiaire (commerces de centre-ville)
- Est plafonné à 3 000 €uros par dossier

En 2018, 3 commerces ont sollicité et pu bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce dispositif :

- Le Brazza (Ville de Persan) : 3 000 €uros
- Pizza Pronto (Ville de Persan) : 2 652 €uros
- Alliance pizza (Ville de Beaumont-sur-Oise) : 3 000 €uros



Le commerce... un partenariat avec l'UCHVO⁽¹⁾

Conscients que les commerces de proximité sont essentiels pour nos populations et pour le dynamisme du territoire, les élus communautaires font le choix d'être aux côtés des commerçants dans les évolutions des modes de consommation et dans la mise en œuvre d'actions concrètes d'accompagnement.

Aussi la Communauté de Communes a reconduit sur l'année 2018 le dispositif permettant de subventionner des travaux de modernisation des commerces (rénovation des devantures, mise en accessibilité, sécurisation des locaux).

Les commerçants qui ont un projet d'investissement, de rénovation ou d'adaptation de leurs locaux, doivent retirer un dossier d'instruction au siège administratif de la CCHVO ou peuvent se rapprocher de l'UCHVO (contacts : 06 95 15 27 06).

Cette aide sera renouvelée sur l'année 2019, en complément des dispositifs régionaux⁽²⁾ existants et dans la mesure du possible, d'un financement FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) intégré dans le projet de l'Action Cœur de Ville, fléché par les instances gouvernementales sur les villes de Persan et Beaumont-sur-Oise pour la redynamisation de leurs centres-villes (Cf. article page 14), mais qui bénéficiera cependant à l'ensemble du territoire par la volonté des élus communautaires.



(1) Union des Commerçants du Haut Val d'Oise

(2) Plus orienté sur des travaux de rénovation et d'aménagements importants, le programme « Pacte rural » de la Région Ile de France peut permettre d'obtenir des financements à hauteur de 30 % des investissements

ZAE Bruyères-sur-oise

SCAPNOR : LE GROUPE E. LECLERC SE DOTE D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE AUTOMATISEE

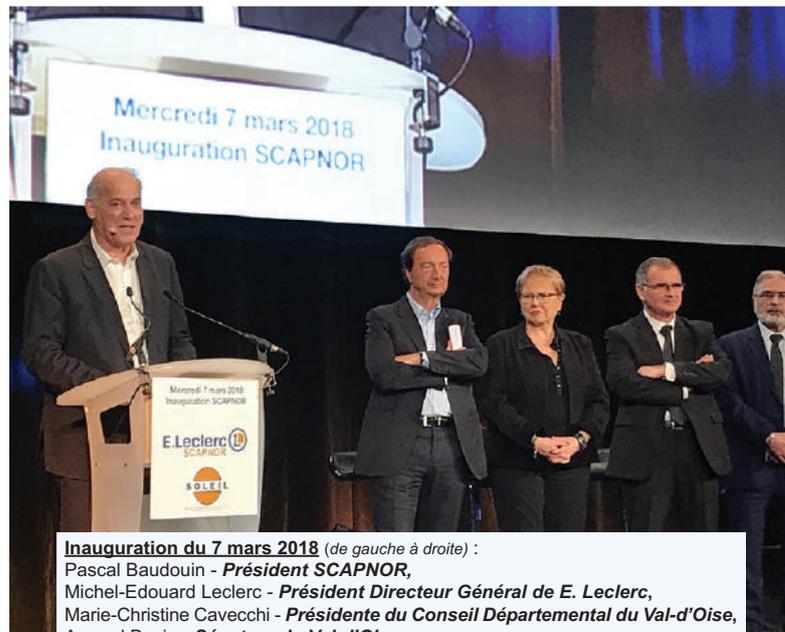


Le groupe E. Leclerc a inauguré le 7 mars dernier un nouvel outil logistique parmi les plus modernes de France sur la zone d'activités du Port de Bruyères.

Pour répondre à l'augmentation du nombre de magasins ou de drives et à la croissance des volumes traités, la SCAPNOR a lancé en 2012, le projet Soleil qui s'est concrétisé par un investissement de 55 millions d'euros pour la création d'un véritable pôle d'excellence logistique basé à Bruyères-sur-Oise, dont la mise en production a démarré en juillet 2017.

Une vingtaine d'entreprises et leurs sous-traitants ont été mobilisés. Plus de 400 personnes ont travaillé à la mise en œuvre de ce nouvel outil. Un des enjeux était notamment d'intégrer le processus de préparation des marchandises dans des bâtiments existants.

Avancée technologique majeure, le site de Bruyères-sur-Oise est étudié pour répondre à la croissance des vingt prochaines années, y compris pour le nouveau service de livraison à domicile sur Paris intra-muros « LeclercChezMoi » lancé également au premier trimestre 2018.



Inauguration du 7 mars 2018 (de gauche à droite) :
Pascal Baudouin - **Président SCAPNOR**,
Michel-Edouard Leclerc - **Président Directeur Général de E. Leclerc**,
Marie-Christine Cavecchi - **Présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise**,
Arnaud Bazin - **Sénateur du Val-d'Oise**,
Alain Garbe - **Maire de Bruyères-sur-Oise**

Cette plateforme moderne de 40 000 m² a été entièrement conçue par les équipes E. Leclerc accompagnées par le spécialiste allemand WITRON. Les palettes de marchandises sont stockées dans deux palettiers de 24 mètres de haut, équipés de 8 trans-stockeurs pour une capacité de 38 000 palettes.

Les colis sont dépalettisés et stockés individuellement sur des plateaux rangés sur 26 trans-stockeurs, dans 306 000 emplacements, et sont ensuite convoyés vers 10 modules de préparation. En sortie, les palettes sont construites pour respecter à la livraison l'ordre d'implantation et l'organisation de chaque magasin ou drive.

En constante amélioration de l'ergonomie et de la qualité du travail, ce site emploie désormais 410 personnes (création de 90 emplois depuis 2013). Il s'inscrit dans une démarche de développement durable avec, grâce à l'optimisation des chargements et du transport, une réduction de 15 % du nombre de véhicules utilisés.



ORGANISATION... Un plan d'accompagnement et de formation du personnel a été mis en œuvre dans cette opération de modernisation et de réorganisation des différentes entités du site :

- la réception des marchandises avec 10 quais
- les 2 magasins de stockage grande hauteur
- la surface dédiée à la préparation manuelle des commandes
- les 30 quais d'expédition directement alimentés par la préparation automatisée



CHIFFRES et PROCESS... :

1,5 Kilomètres de convoyage palettes,
2 Kms de convoyage tablettes, 225 Kms de câbles process, 2 777 moteurs, 10 automates, plus de 70 000 colis par jour, plus de 1 500 palettes par jour, plus de 14 000 références.

ZAE Port de Bruyères-sur-Oise

Accès Sud

Le giratoire créé sur la RD 922 financé par le Département et la Région Ile de France dans le cadre de son plan « anti-bouchons » est en fonction depuis plusieurs semaines en configuration définitive, il permet actuellement, seulement un accès aux riverains de l'île des Aubins. En effet, des travaux de reprise de chaussée sur le pont sont nécessaires et doivent être réalisés selon des conditions atmosphériques qui ne seront réunies qu'au printemps.



En effet, des travaux de reprise de chaussée sur le pont sont nécessaires et doivent être réalisés selon des conditions atmosphériques qui ne seront réunies qu'au printemps.



L'ouverture définitive permettant la desserte de la zone d'activités du Port de Bruyères pour les poids-lourds par le sud est donc prévue dans le courant du 2ème trimestre 2019. L'ouverture de ce deuxième accès est très attendue depuis de nombreuses années par les entreprises du secteur et contribuera au développement de cette zone d'activités multimodale.



ZAE du PARADIS (Champagne-sur-Oise)

Rencontre avec les entrepreneurs



Le mercredi 30 mai 2018, en Mairie de Champagne-sur-Oise s'est tenue une réunion avec les entreprises de la Zone Activités du Paradis.

Cette réunion, organisée par Madame Corinne Vasseur Maire, en présence de Madame Catherine Borgne, Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, avait deux objectifs :

- D'une part, informer les entrepreneurs du transfert de la compétence développement économique à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et des modalités pratiques de la reprise par l'intercommunalité de la gestion des cellules commerciales appartenant à la commune de Champagne-sur-Oise
- Et d'autre part, prendre connaissance des difficultés rencontrées par les entreprises concernant la gestion de la zone d'activités (accès, locaux, stationnement...).

Madame Catherine Borgne et Monsieur Albert Alfandari, Conseiller municipal délégué à l'intercommunalité et à la vie économique de la commune, et conseiller communautaire, ont expliqué les conséquences de la fiscalité professionnelle unique (FPU) sur les entreprises.

Au cours de cette réunion, les participants ont fait part de leurs attentes concernant le stationnement, la sécurité, la propreté et la signalétique de la zone.

Une partie des attentes a d'ores et déjà été prise en compte avec une présence accrue de la police municipale sur le site et l'intégration de la zone dans le schéma de vidéo-surveillance de la commune. Il a été rappelé que l'entretien continuera d'être assuré par les équipes de la ville de Champagne-sur-Oise grâce à une convention gestion entre la CCHVO et la commune.



ZAE CHEMIN HERBU Persan

(Parc d'Activités du Haut Val d'Oise)

Présentation des différents projets

La SEMAVO est l'aménageur du programme Parc d'activités du Haut Val d'Oise, qui permettra de répondre aux besoins des entreprises, des habitants et des usagers du territoire.

Que comprend cet aménagement ?

- Un retail park « PARENTHESSES » (ensemble commercial à ciel ouvert) de part et d'autre de la RD4
- Un pôle de services-restauration
- Un pôle mixte commerces / drive
- Un secteur destiné aux PME-PMI de 11 hectares composé de lots à bâtir à partir de 1 500 m²
- Une zone logistique de 12 hectares qui se développe le long de la RN1 et va se prolonger au-delà de la ZAC sur Champagne-sur-Oise

Ce projet, annoncé dans le dernier Mag du mois de décembre 2017 (n° 28), a subi des retards qui permettront difficilement le lancement des travaux de construction des bâtiments sur l'année 2019.

Pourquoi ce retard ?

La commercialisation du retail park....

La commercialisation des 32 000 m² du futur centre commercial « Parenthèse » se révèle plus longue que prévue.

Pour débiter la construction il faut que 70 % de la surface des commerces aient fait l'objet de baux signés entre le promoteur SOPIC et les enseignes. Bien que quelques belles enseignes aient déjà signé, le chiffre requis n'est pas atteint. Le temps des décisions des « Enseignes » est aujourd'hui de 9 à 12 mois alors qu'il était encore il y a peu de temps de 3 mois.

En effet, ce secteur marchand commercial est en pleine transformation, avec une réflexion à long terme des décideurs, au regard du modèle économique concernant l'implantation et la superficie des locaux nécessaires, les nouvelles habitudes de consommation de la population (drive, commandes en ligne...).

Le promoteur escompte toutefois lever ces difficultés et obtenir des engagements fermes des enseignes d'ici la fin de l'année 2019 pour permettre le lancement de la construction de ce centre commercial avec une volonté affirmée de créer un espace de qualité prenant en compte les volets urbain et paysager.

Ce projet intègre également l'extension sur le territoire de la commune de Persan, du Centre Leclerc des Portes de l'Oise, qui comportera un nouveau « Drive » : un avis favorable vient d'être rendu par la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC) le 7 janvier dernier et le permis de construire a été délivré.

Desserte du futur « Parc d'Activités du Haut Val d'Oise » (ZAC du Chemin Herbu) La mise à 2x2 voies de la RD 4 à PERSAN

Le 18 octobre 2018, a eu lieu l'ouverture à la circulation de la RD 4 à 2x2 voies.

Ces travaux ont été justifiés :

- Par la saturation de l'axe supportant un très fort trafic de 17 000 véhicules par jour avec un pourcentage de poids lourds très élevé (de l'ordre de 14 %).
- Par le développement économique du secteur :
 - Développement du Port de Bruyères-sur-Oise
 - Extension du pôle de loisirs et commercial de Chambly
 - Le Parc d'Activités du Haut Val d'Oise (ZAC du Chemin Herbu)
- Pour assurer la fluidité du trafic routier
- Pour sécuriser l'itinéraire pour tous les types d'usagers (moteur, cycliste, piéton)

Ce projet a donné lieu à une enquête publique qui s'est tenue en juin / juillet 2015. Par délibération du 16 octobre 2015, le Conseil Départemental a confirmé sa volonté de réaliser cette opération et a chargé la Direction des routes de poursuivre les études et de réaliser les travaux.

En 2016-2017 : une première tranche de travaux de 580 000 €uros HT a concerné le redimensionnement du giratoire de Persan.

En octobre 2017 : la deuxième tranche de travaux de 2,9 Millions d'€uros a vu :

- Le doublement de la RD 4 depuis la RD 301, sur environ 900m, jusqu'au giratoire de Persan. Constituée de deux voies de circulation dans chaque sens pour une vitesse limitée à 70km/h qui intègre désormais un giratoire intermédiaire qui desservira le futur Parc d'Activités du Haut Val d'Oise et ses commerces.
- La création d'une bretelle d'accès depuis la sortie de la RD301 et de l'autoroute A16, pour accéder directement au parc d'activités du Haut Val d'Oise. Sur la rive nord de la RD 4 un trottoir uniquement dédié aux piétons borde l'accotement sécurisé par une glissière.

Anecdote : lors de la pose des barrières bois, les riverains et usagers ont fait part de leur enthousiasme pour cet aménagement, allant même jusqu'à demander les références du produit !!!



PRÉVENTION & INSERTION

2 NOUVEAUX ACTEURS SUR LE TERRITOIRE

. ECOLE de la 2^{ème} Chance

En France, 60 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans qualification. L'École de la 2^{ème} Chance (E2C) est un dispositif luttant contre l'exclusion en faisant de l'intégration professionnelle et sociale un moteur pour un public sorti du système éducatif sans qualification ni emploi.

E2C s'adresse à des personnes de 18 à moins de 26 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification et souhaitent se donner les moyens de leur réussite professionnelle.

Les candidatures sont spontanées ou orientées par les missions locales, les agences locales pour l'emploi, les structures d'insertion ou sur le site : <http://www.e2c95.com/>.

L'École propose à chacun de bénéficier d'une formation de remise à niveau sur les savoirs de base (français, mathématiques, anglais, informatique) et permet de construire un projet professionnel réaliste grâce à des rencontres avec des responsables et salariés d'entreprises qui présentent leur métier. Des stages en entreprises permettent de valider le projet de chacun et d'acquiescer les premiers gestes professionnels.

Chaque élève est suivi durant toute la formation par un formateur qui fait le point régulièrement avec lui, note les progressions, l'appuie dans ses démarches et l'aide à résoudre ses difficultés.

L'E2C, à travers des démarches pédagogiques innovantes et centrées sur les besoins des jeunes, cherche à répondre à deux objectifs :

1. Favoriser l'insertion professionnelle et sociale durable par :

- L'apprentissage et/ou la consolidation des connaissances : français, mathématiques, informatique, anglais
- Des périodes d'immersion en entreprise pour une découverte des activités professionnelles



- L'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante
- La mise en œuvre de projets socioculturels et sportifs permettant le développement des compétences sociales et personnelles



Futurs locaux situés au Lycée d'Enseignement Adapté Françoise DOLTO, de Beaumont-sur-Oise

2. Être un atout pour les entreprises :

- Rapprocher les jeunes des entreprises
- Modifier les représentations que se font les jeunes des entreprises et réciproquement
- Résoudre les difficultés de recrutement grâce à des compétences locales
- Proposer des candidats motivés et volontaires, au potentiel reconnu, sélectionnés selon les besoins des entreprises

Dans l'attente de nouveaux locaux plus adaptés au L.E.A (Lycée d'Enseignement Adapté), l'E2C est accueillie dans les locaux de la mission locale de Beaumont-sur-Oise. Dans une démarche innovante, l'E2C mêle des actions de lutte contre le décrochage scolaire (jeunes de 15 à 18 ans) et des "parcours E2C". Ce nouveau site doit accueillir 30 stagiaires, avec un financement régional complémentaire de 40 000 € en 2018 dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, mais aussi avec le soutien de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Cette dernière a octroyé en 2018 une subvention de fonctionnement à cette association d'un montant de 9 500 € et intervient également au titre du dispositif « contrat de ville » avec un financement de l'Etat pour l'action de lutte contre le décrochage scolaire pour laquelle une subvention de 7 500 € a été accordée.

Cette école sur notre territoire permet de répondre plus particulièrement à nos préoccupations axées sur la jeunesse et plus précisément sur les actions de formation et d'insertion des jeunes.

Le Hub de la réussite

En octobre dernier, l'École de la deuxième chance s'est installée sur le territoire du Haut Val d'Oise où il existait un réel besoin, les jeunes pouvant difficilement se rendre sur les sites existants. Par ailleurs les élus de l'intercommunalité étaient demandeurs de cette ouverture. En effet, l'école de la deuxième chance dans le Val d'Oise est reconnue pour son efficacité : elle accueille près de 545 jeunes par an et 73 % d'entre eux trouvent un emploi ou une formation qualifiante à l'issue de leur parcours.

Les stagiaires vont prochainement être accueillis dans les anciens locaux du LEA, Lycée d'Enseignement Adapté à Beaumont-sur-Oise, site qui permettra un accueil adapté.

De plus grâce à la mise en place de synergies avec d'autres acteurs de l'insertion, cet espace permettra de créer un "Hub de la réussite".

Le Hub de la réussite est un lieu où les jeunes vont pouvoir trouver l'ensemble des dispositifs d'insertion : une E2C, une plateforme de mobilisation pour les décrocheurs âgés de 14 à 17 ans, une mission locale, une information sur les dispositifs pour les bénéficiaires du RSA et un tiers lieu d'Enseignement Supérieur, une digitale académie qui permettra aux jeunes de préparer un diplôme universitaire à distance.

L'objectif recherché est de proposer un ensemble de solutions qui puisse accompagner les jeunes vers la réussite.

Contact : Vincent LEVASSEUR, responsable de site
Tel : 06 14 71 20 80

. I.M.A.J : association Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes

Implantée sur notre territoire depuis 2017 et fondée en 1984, IMAJ est une structure du champ de l'Economie sociale et solidaire qui a pour mission d'intervenir auprès de jeunes et d'adultes rencontrant diverses difficultés.

Pour répondre à leurs besoins, elle met en œuvre différentes actions en matière de protection de l'enfance, d'insertion sociale et d'insertion professionnelle.

A la demande de l'association La Bulle, présente sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise depuis une trentaine d'années, IMAJ et La Bulle se sont réunies afin de renforcer et pérenniser leurs actions respectives. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, IMAJ est désormais une actrice du territoire avec ses services de prévention spécialisée implantée à Beaumont-sur-Oise et Persan et de la médiation sociale implantée sur Persan.

Les services de la prévention spécialisée s'adressent aux jeunes âgés de 11 à 25 ans et à leur famille sur la base d'un mandat du Conseil Départemental du Val d'Oise. Ils sont composés d'éducateurs et d'éducatrices dont les missions premières sont d'accueillir, d'écouter et d'apporter un soutien actif aux jeunes dans la résolution de leurs difficultés et dans la réalisation de leurs projets. Pour ce faire, les équipes disposent de locaux permettant un accueil confidentiel ; elles vont également à la rencontre des jeunes par une présence régulière sur l'espace public. En plus de l'accompagnement individuel, les éducateurs proposent des chantiers éducatifs et des activités collectives.

Le service de médiation sociale intervient exclusivement sur la commune de Persan. Les médiateurs assurent une présence au quotidien auprès des Persanais notamment sur l'espace public. L'action de médiation sociale participe à la prévention des conflits et à leur résolution dans une démarche de dialogue et de compréhension réciproque.



Soutenue par la CCHVO, par les Communes de Persan et de Beaumont-sur-Oise, ainsi que par la Préfecture du Val d'Oise et le Conseil Départemental, IMAJ a récemment ouvert sur le territoire une Auto-Ecole à vocation socio-éducative. Ce nouveau dispositif est accessible à tout jeune âgé de 18 à 25 ans engagé dans un parcours professionnel. L'Auto-Ecole Associative d'IMAJ vise donc à favoriser la mobilisation et la mobilité des jeunes dans une logique d'insertion durable.

Enfin, IMAJ a récemment pris le relai de l'association Noé et assure ainsi, depuis la fin du mois de septembre, la mise en œuvre de deux Ateliers et Chantiers d'Insertion dans les secteurs du bâtiment et des espaces verts. Ces chantiers permettent l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Un accompagnement socio-éducatif et professionnel adapté à leur besoin est ainsi proposé afin de favoriser leur remobilisation et l'acquisition de savoir-être, savoir-faire répondant aux exigences du milieu professionnel.



Pour tout renseignement concernant les services de prévention spécialisée :

Camille CLAUDEL,
Chef de service éducatif, 07 67 07 30 07

Pour contacter directement un éducateur :

Equipe de Beaumont-sur-Oise :
21, rue de Boyenval - 07 67 26 96 80

Equipe de Persan :
82, Avenue Gaston Vermeire - 07 67 32 41 12

Pour tout renseignement concernant l'Auto-Ecole Associative :

Laura BONNIN,
Chef de service, 07.68.25.50.95

Pour tout renseignement concernant les Ateliers et Chantiers d'Insertion :

Mohamed MAHMOUDI,
Adjoint de direction, 06.30.62.00.14

Site internet : www.imaj95.fr

Dispositif **Action Cœur de Ville**

BEAUMONT-SUR-OISE / PERSAN / HAUT VAL D'OISE



Le programme « Action Cœur de Ville » est au service des territoires et plus particulièrement des villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires ».

222 communes ou ensembles de communes sont concernées par ce dispositif gouvernemental dont le binôme constitué par les 2 communes de Beaumont-sur-Oise et de Persan.

Ce programme piloté par la Communauté de Communes est un atout pour l'ensemble du territoire car les actions retenues et développées sur les deux communes s'intégreront dans un projet global qui pourra bénéficier aux autres communes de l'intercommunalité.

La démarche vise à donner aux villes sélectionnées les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale ; en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins pour aider ces villes à retrouver un équilibre, une attractivité et un dynamisme.

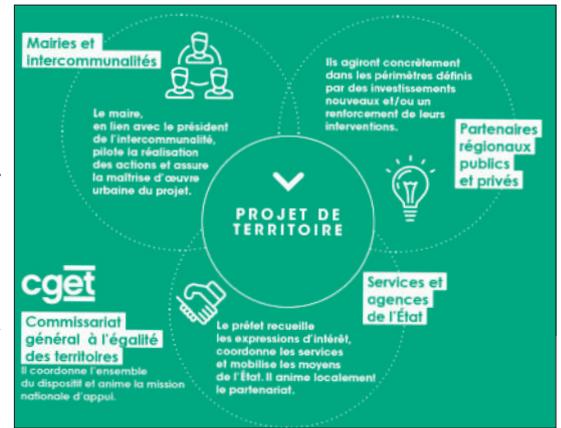
En effet, l'ambition du programme est de corriger les dysfonctionnements existants et observés dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'habitat, du commerce, de la création d'emplois, des transports et la mobilité, de l'offre éducative, culturelle et sportive, la qualité des sites d'enseignement, le développement des usages des outils numériques...

La mise en œuvre du projet de territoire se fait non seulement avec les collectivités territoriales mais aussi en fédérant des acteurs publics et privés, au plan national comme au plan local.

La démarche d'accompagnement proposée aux villes bénéficiaires donne lieu à la signature d'une convention-cadre pluriannuelle spécifique. Elle permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un projet et d'un plan d'actions, de mobiliser les crédits des partenaires financiers.

Les services communaux et intercommunaux établissent depuis plusieurs mois le programme des actions à mener dans le cadre de ce dispositif afin de créer un véritable projet de territoire qui prendra en compte les différentes problématiques et leurs enjeux,

Les centres-villes ou centres-bourgs doivent pouvoir répondre à la fois aux besoins marchands des consommateurs mais aussi aux besoins non-marchands des habitants.



L'habitat en centre-ville doit s'adapter aux nouveaux parcours résidentiels pour devenir des lieux de vie et des points de repère auxquels les habitants pourront faire référence.

L'atteinte de ces objectifs et le développement du pôle de centralité des villes de Beaumont-sur-Oise et de Persan identifié au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), nécessitent l'implication et la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués, les deux collectivités, l'intercommunalité, l'Etat et les partenaires financeurs et locaux

Le 6 décembre dernier la convention cadre pluriannuelle 2018 – 2025, du programme « Action Cœur de Ville » a été signée par :

- Jean-Yves LATOURNERIE, Préfet du Val d'Oise,
- Catherine BORGNE, Présidente de la CCHVO
- Nathalie GROUX, Maire de Beaumont-sur-Oise, conseillère régionale
- Alain KASSE, Maire de Persan
- Chantal VILLALARD, conseillère départementale
- Marianne LOURADOR, (Banque des Territoires)
- Angélique CHAIDRON, Action Logement Ile-de-France



- Conforter / faire revenir les ménages dans les logements en centre-ville
- Redonner de la force au tissu commercial et économique
- Favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire
- Améliorer la qualité de vie
- Soutenir la vie locale



Les grandes orientations de la convention « Action Cœur de Ville »

Le dispositif « Action Cœur de Ville » est une opportunité pour les deux villes de Persan et Beaumont-sur-Oise, qui conscientes des enjeux urbains et commerciaux, ont chacune et en complémentarité avec la Communauté de Communes qui porte le projet, défini les objectifs et les actions à intégrer dans le programme.

● Projet BEAUMONT-SUR-OISE

Les actions engagées par la commune de Beaumont-sur-Oise se situent dans un tissu urbain plus large que le centre ancien, incluant les rues Victor Hugo, Sadier, Libération, Beffroi et les places Gabriel Péri et du Château.

- Requalification de l'ensemble des espaces extérieurs
- Lutte contre la vacance commerciale
- Incitation des propriétaires à réhabiliter les façades de leurs immeubles
- Définition d'une stratégie d'aménagement et de restructuration contribuant à la redynamisation urbaine et commerciale de la ville
- Restructuration, sécurisation et désenclavement du cœur de ville
- Réhabilitation de l'habitat imbriqué au centre-ville

● Projet C.C.H.V.O

Plusieurs actions déjà en cours de réflexion ou de mise en œuvre en complémentarité à celles des deux communes pour la réussite de ce programme « Action Cœur de Ville » ont été retenues.

Répondant à la nécessité de faciliter la desserte sécurisée des divers équipements publics (gare, collège, lycée, administrations diverses...), la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a souhaité privilégier l'utilisation des modes de circulation douce (vélos).

Des travaux de création d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable entre la gare de Nointel / Mours et la commune de Beaumont-sur-Oise ont ainsi été portés au projet afin de sécuriser la circulation piétonne et de l'accès à la gare et d'agir également sur le stationnement des véhicules.

Par son soutien aux commerçants, en favorisant la réalisation de travaux d'amélioration de leurs locaux (notamment sur la rénovation des aspects extérieurs, la CCHVO participe dès maintenant à l'amélioration de la fréquentation des commerces de centre-ville).

● Projet PERSAN

Les principaux enjeux d'action se concentrent autour des deux centres de Persan que représentent la place de l'Hôtel de Ville et le Pôle Gare avec ;

- La construction d'un nouveau groupe scolaire
- La réhabilitation du Pôle Gare
- La réalisation d'une voie de liaison entre le Pôle Gare et la rue du 8 mai 1945
- La création d'un parc urbain
- La réalisation du parking « Colette Besson »
- La réhabilitation des trottoirs rue Gaston Vermeire et de la façade du 55 rue Gaston Vermeire

Un accompagnement des commerçants du territoire dans le « e-commerce », des démarches innovantes ou des solutions « smart » sont également à l'étude, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Enfin, des aménagements sur les bords de l'Oise pourront être réalisés dans la démarche d'amélioration de la mobilité inscrite au programme. Ceux-ci s'inscriront ainsi dans le processus d'attractivité des deux centres villes et du territoire ; les berges de la rivière qui sont également présentes sur cinq autres communes de l'intercommunalité deviendront de nouveaux lieux de fréquentation, d'animation, de passage...

PARTENARIAT AVEC LA CCI

Le partenariat de la CCHVO avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », a été officialisé le 14 décembre 2018 avec la signature d'une convention qui prévoit la mise à disposition par la CCI de son expertise et la réalisation d'un diagnostic du territoire sur deux axes prioritairement définis :

- Modernisation de l'activité commerciale, d'artisanat ou de services : aide et soutien aux commerces de centre-ville
- Smart city - transition digitale : services innovants à destination des usagers commerçants, artisans, clients, administrés...) via les outils numériques

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est également associée au programme ; une convention avec la CCHVO sera signée sur le 1er semestre 2019.

La réalisation du diagnostic a nécessité de solliciter les commerçants et artisans du territoire ainsi que l'association des commerçants, l'UCHVO, afin de connaître notamment, leurs attentes et leurs besoins.

Une enquête auprès de 87 professionnels a été menée sur les mois de novembre et décembre 2018 et une restitution de cette dernière a eu lieu le 10 décembre.

Deux ateliers sur le digital ont été organisés le 26 novembre, le 10 décembre un workshop a été organisé et des « coaching personnalisés » ont été proposés le 17 décembre pour activer la stratégie digitale d'une boutique à destination de ces professionnels.



M. BAUDOUIL, élu à la CCI
Mme BORGNE, Présidente de la CCHVO

PARC D'ACTIVITÉS DU HAUT VAL D'OISE (Chemin Herbu Persan)

Fouilles préliminaires à la construction de la ZAC (Zone d'Activités Commerciales)

Prescrites par le Service Régional de l'Archéologie (SRA), des campagnes de fouilles successives sont réalisées depuis 2018 par une équipe de quinze professionnels de Paléotime, l'opérateur d'archéologie préventive agréé par l'État.

Après le « décapage » mécanique du terrain, sous la direction scientifique de Læticia Fénéon, une frise chronologique se situant entre le paléolithique moyen (300 000 avant J.-C.) et l'époque gallo-romaine (450 après J.-C.) a ainsi été révélée.

C'est sous un ciel ensoleillé qu'une poignée de curieux ont découvert le site de fouilles ce 16 juin 2018.

À l'occasion des Journées Nationales de l'Archéologie, l'INRA invitait en effet, les Persanais et habitants de la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise à apprécier les récentes découvertes.

Entre juillet et octobre 2016 les services du Conseil Départemental avaient déjà mis au jour des éléments suffisamment intéressants pour que l'ouverture d'un chantier de fouilles soit décidée sur cet espace de 2,8 ha.

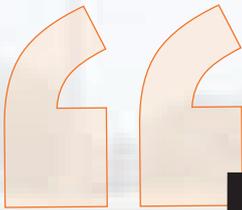


Un premier chantier a donc pris place entre mai et août 2018 dans un des quatre secteurs délimités par le programme de recherche : il a permis de découvrir des traces d'habitat datant de la période du néolithique ancien.

Lors des visites guidées programmées le 16 juin, les archéologues ont expliqué en détails les indices qui leur permettent d'affirmer cette découverte. « Nous avons trouvé des objets, notamment des bracelets en schiste, expliquait Læticia Fénéon en juin dernier. Et puis des tâches sombres sur le sol nous indiquent la présence de population à cet endroit. Avant qu'une habitation soit construite, on creusait des grandes fosses d'où on extrayait les sédiments pour former le torchis des murs. Ces fosses servaient ensuite de poubelles. Et c'est là que les archéologues retrouvent toutes sortes d'objets : fragments de céramique, morceaux de silex, et bracelets... Nous sommes bien à l'époque du néolithique ancien, au moment où l'homme choisit un mode de vie plus sédentaire, lorsqu'il pratique l'agriculture et commence à fabriquer des poteries et à moudre. »

Les objets extraits de la zone sont en cours d'analyse, en laboratoire. Un rapport de fouilles sera réalisé dans les prochains mois tandis que d'autres campagnes sont prévues, sur d'autres époques de notre histoire.

Organisées en fonction des étapes d'aménagement du site, elles concerneront le secteur situé sur le département de l'Oise, vers le centre E. Leclerc de Chambly, où les premiers sondages ont confirmé une occupation datée de l'époque mérovingienne. Ensuite, des fouilles reprendront côté Val-d'Oise, sur le futur emplacement de la zone PME-PMI du projet du Parc d'Activités du Haut Val d'Oise.



En fonction de l'importance de la découverte, les objets pourront être exposés au public, pourquoi pas dans un musée.

précisait l'archéologue

de Paléotime



LA FIBRE

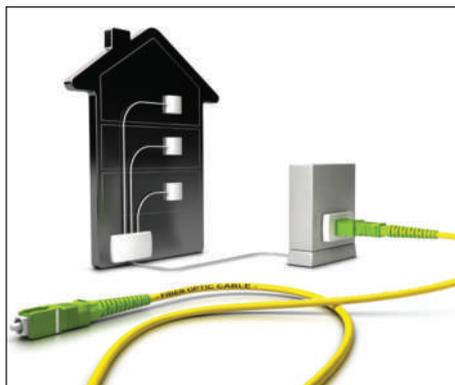
RETOUR SUR LES TRAVAUX

• Où en est la fibre ?

La fibre est désormais une réalité sur notre territoire....

Gâce à l'énergie déployée par le Département du Val d'Oise et le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique (SMOVON), qui a confié le déploiement du réseau d'initiative publique Vortex à Val d'Oise Fibre, opérateur d'infrastructure, le territoire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est équipé de la fibre.

Les habitants de la CCHVO peuvent dès à présent bénéficier de services Internet de qualité. Les communes de Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise et Bernes-sur-Oise ont été parmi les premières communes rurales du département à être raccordées au très haut débit.



Pour savoir si un logement est raccordable à la fibre, un outil d'éligibilité est consultable sur le site internet de Val d'Oise Fibre : www.valdoisefibre.fr

Les ouvertures commerciales

Le réseau Vortex, déployé par Val d'Oise Fibre, est neutre et non discriminant, comme le veut la réglementation. Il est mis à disposition de tous les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui veulent fournir le très haut débit aux foyers ouverts à la commercialisation.

Certains FAI qui ont déjà signé un accord avec Val d'Oise Fibre, proposaient une solution d'abonnement dès le 1^{er} juillet, d'autres arriveront au cours des mois à venir afin d'élargir l'offre de services qui sera proposée. En effet, ce sont ces FAI qui prennent la décision du moment où ils souhaitent commercialiser leurs prestations sur le réseau.

Les ouvertures commerciales ont été effectuées sur les communes de Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise et Champagne-sur-Oise à plus de 80 %.

La suite du développement du très haut débit se fera progressivement à :

- . Ronquerolles : au cours du 1^{er} trimestre 2019
- . Persan : 50 % de la commune au cours du 1^{er} trimestre 2019
- . Mours : 2^{ème} trimestre 2019
- . Nointel, Noisy-sur-Oise et Beaumont-sur-Oise : Au cours du 2nd semestre 2019

COMMENT S'EFFECTUE LE RACCORDEMENT DU LOGEMENT DES ADMINISTRÉS...

Le déploiement de la fibre s'arrête sur les limites de propriété du domaine public et le cas échéant, sur le domaine privé, après accord notamment concernant les parties communes pour les collectifs.

Lorsqu'un abonnement est souscrit auprès d'un opérateur Internet, un rendez-vous est programmé avec le FAI pour qu'un technicien qualifié procède aux travaux nécessaires pour le raccordement du foyer.

Selon la politique commerciale du FAI, celui-ci pourra facturer des frais de raccordement ou bien prendra les travaux à sa charge.

La fibre optique pénètre dans le logement par le même cheminement que le câble téléphonique depuis le trottoir ou les parties communes.

La fibre optique est un nouveau réseau, le réseau cuivre existant est évidemment conservé. Une prise terminale optique est fixée à l'intérieur des logements. La position de la prise optique est choisie avec le technicien en fonction du logement.

Cette installation est définitive, elle restera en place même en cas de changement d'opérateur.

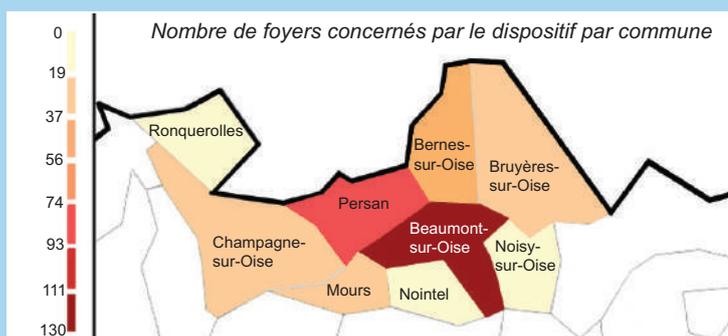
Si des travaux sur le domaine privé s'avèrent nécessaires pour raccorder la fibre dans le logement, ceux-ci seront à la charge du propriétaire.

Les copropriétés (supérieures à 4 logements) doivent impérativement signer une convention avec Val d'Oise fibre avant de pouvoir raccorder les parties communes.

URBANISME

Opération O.P.A.H

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en place en 2014 en lien avec SOLIHA, (prestataire qui nous assiste pour le montage administratif et financier des dossiers de subventions) s'est terminée en décembre 2018 et a concerné l'ensemble du territoire :



Afin de permettre à un maximum d'administrés de bénéficier des aides de l'Etat avant la fin de cette opération, la CCHVO a souhaité que l'information sur les aides susceptibles d'être accordées soit mieux diffusée. Pour ce faire, une convention « DEPAR » (Diagnostics Energétiques Pour Accompagner la Rénovation) a été signée entre LA POSTE, SOLIHA (Association au service de l'habitat) et la CCHVO afin de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie et encourager la rénovation thermique des logements. La Poste a été chargée de la mission d'enquête auprès des administrés aux fins de pouvoir déclencher par la suite une visite technique gratuite (après validation, car soumise à éligibilité en fonction des revenus) en intégrant :

- Des conseils pratiques personnalisés pour réduire la consommation d'énergie au quotidien
- La remise et l'installation d'un « kit éco-gestes » qui contenait des accessoires d'économie d'énergie (4 ampoules LED, 1 pomme de douche et un mousseur)
- Un diagnostic énergétique du logement permettant d'identifier les sources de déperdition énergétique et les sources d'amélioration du confort et de la consommation énergétique
- Des informations sur les aides financières disponibles en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique.

L'accès à ce dispositif concernait les foyers dont le niveau de ressources ne devait pas dépasser les plafonds suivants :

Nombre de personnes du ménage	Plafond de ressources applicables en IDF
1	24 194 €
2	35 510 €
3	42 648 €
4	49 799 €
5	56 970 €
Par personne supplémentaire	+ 7 162 €

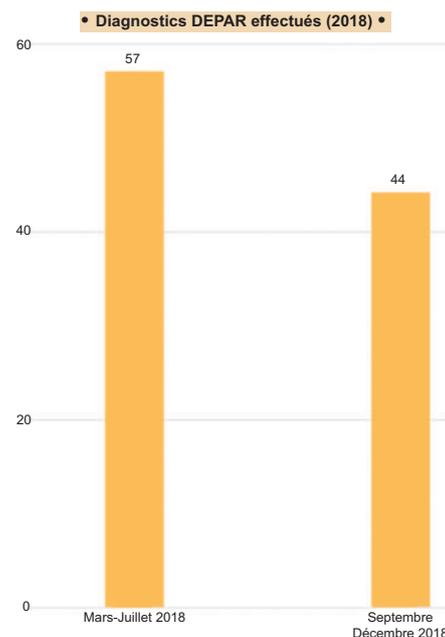
Dans le cadre du dispositif DEPAR :

8 287 courriers ont été adressés aux habitants de la CCHVO pour lancer cette opération

5 129 foyers ont rencontré un facteur afin de présenter le dispositif représentant 61,89 % des personnes démarchées

856 personnes ont répondu au questionnaire d'éligibilité et portant sur les caractéristiques du logement

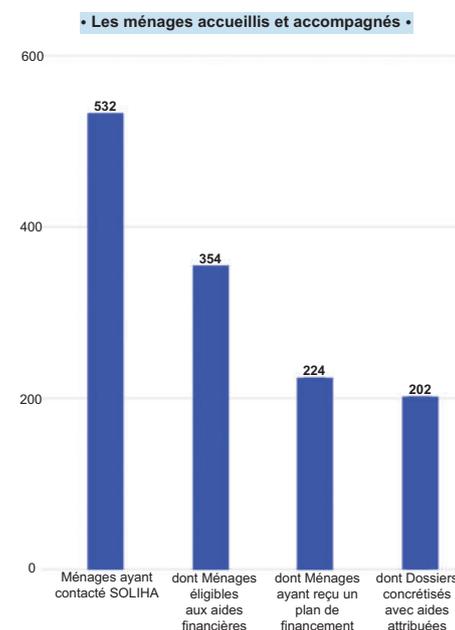
101 logements ont été visités par un thermicien de SOLIHA pour la réalisation d'un diagnostic énergétique



En ce qui concerne plus globalement l'OPAH menée depuis 2014, le bilan est le suivant :

Sur les 5 années, 532 ménages ont contacté SOLIHA dans le cadre du PIG ou de l'OPAH, soit une moyenne de 106 contacts par an

Parmi ces contacts, 354 ménages étaient éligibles au dispositif



URBANISME

Opération O.P.A.H

Suite à une étude réalisée par le bureau SOLIHA (Solidaire pour l'habitat) faisant l'état des lieux des conditions de logement sur les villes de l'intercommunauté, le lancement d'une OPAH (Opération Programmée de l'Aménagement de l'Habitat) consistant à accompagner les habitants du territoire à effectuer des travaux d'amélioration énergétique de leur habitat, a été décidée par les élus communautaires en 2014 pour une durée de 4 ans en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Cette opération a concerné 354 ménages éligibles dont les lieux d'habitation étaient les suivants :

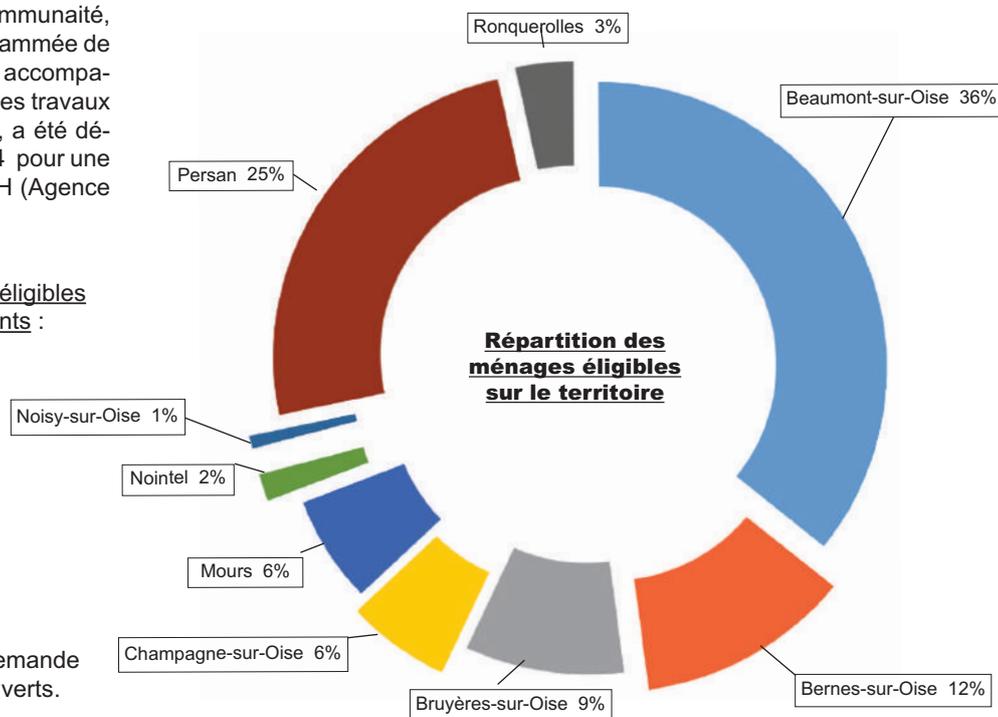
- 36 % venaient de Beaumont-sur-Oise
- 25 % de Persan
- 12 % de Bernes-sur-Oise
- 9 % de Bruyères-sur-Oise
- 6 % de Champagne-sur-Oise
- 6 % de Mours
- 3 % de Ronquerolles
- 2 % de Nointel
- 1 % de Noisy-sur-Oise

224 de ces foyers ont fait à ce jour une demande de financement, soit 63 % des dossiers ouverts.

En termes d'ouverture de dossiers par année, un tassement s'est observé en 2018, mais le résultat de DEPAR montre qu'une partie des propriétaires peut encore être incitée à lancer des travaux dans les années à venir.

Dans l'attente du lancement d'une nouvelle OPAH, plus spécifiquement ciblée « Renouvellement Urbain », qui permettra la poursuite de la requalification de l'habitat privé et ancien du territoire, la CCHVO a souhaité confier à SOLIHA sur l'année 2019, une mission d'accompagnement des administrés du territoire n'ayant pas pu finaliser les démarches amorcées dans le cadre du dispositif DEPAR, jusqu'à l'établissement du diagnostic, dénommée "aide à la rénovation de votre habitat", adossée au dispositif de l'ANAH, "habiter mieux".

A cet effet une réunion de présentation de l'ensemble des dispositifs existant sera organisée le jeudi 14 mars 2019 à partir de 19h à la maison des associations de Beaumont-sur-Oise. Cette dernière est ouverte à tous (cf. affiche ci-contre).



Atelier public

LES ÉTAPES D'UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PAR QUELS POSTES DE TRAVAUX COMMENCER ?
COMMENT TROUVER UNE ENTREPRISE RGE ?
DE QUEL FINANCEMENT BÉNÉFICIER ?

Un conseiller en énergie vous offre les clés d'une rénovation performante

Jeudi 14 Mars 2019

à partir de 19h

Maison des Associations - Salle n°12
16 rue Duquesnel
95260 Beaumont Sur Oise

Vous serez présent ? Informez nous par mail à info-energie.75-92-95@solihha.fr

URBANISME

Dispositif : Permis de louer

Instauration du « Permis de louer » sur les territoires de Ronquerolles, Beaumont-sur-Oise, Noisy-sur-Oise et Persan ...

“ La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ou loi Duflo II, est une loi relative au logement. Son objectif est notamment de lutter contre l'habitat indigne pour les baux signés depuis le 1er octobre 2017. Dans ce cadre, cette dernière permet aux collectivités qui le souhaitent d'imposer la déclaration de tout logement qui serait mis en location par un bailleur privé. ”

Dans un délai de quinze jours suivant la conclusion du contrat de location, les personnes qui mettent en location un logement (vide ou meublé ou faisant l'objet d'un renouvellement de bail) doivent procéder à une déclaration auprès des communes concernées et sus mentionnées.

Ainsi, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a délibéré le 25 juin 2018 pour la mise en place de ce dispositif, dénommé « permis de louer », sur les territoires des communes de Beaumont-sur-Oise, Noisy-sur-Oise, Persan et Ronquerolles à compter du 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est établie sur CERFA n° 15651 Déclaration de mise en location de logement (imprimé et notice explicative téléchargeables sur le site « <http://www.service-public.fr> »), complété d'un dossier de diagnostics techniques établi par un diagnostiqueur (articles L. 634-1 à L. 634-5 du code de la construction et de l'habitation - CCH) qui doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprenant :

- 1- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du code de la construction et de l'habitation
- 2- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-7 du code de la santé publique
- 3- Une copie d'un état mentionnant l'absence ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante. Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent 3°, notamment la liste des matériaux ou produits concernés
- 4- Un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent 4° ainsi que les dates d'entrée en vigueur de l'obligation en fonction des enjeux liés aux différents types de logements, dans la limite de six ans à compter de la publication de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Le dépôt de la déclaration donne lieu à la remise d'un récépissé de la Mairie, dont une copie est transmise pour information au locataire par le propriétaire.

Il est précisé que sont exclus :

- Les contrats portant reconduction de la location
- Les contrats portant renouvellement de la location
- Les avenants à ces contrats
- Les logements mis en location par un organisme de logement social

Si la demande est complète et le cas échéant, après une visite de votre logement par les services municipaux sur rendez-vous, une copie de la déclaration et un récépissé indiquant la date de dépôt sont envoyés par la Mairie au loueur.

Cette visite est conduite par un instructeur sur la base d'une grille de visite du logement établie en référence au Règlement Sanitaire Départemental et comprenant l'inventaire du bien comme par exemple l'assainissement, l'équipement des locaux (description des pièces), l'humidité des locaux, l'habitabilité, la présence ou non d'insectes, de rongeurs...).

A défaut de notification d'une décision expresse dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande d'autorisation, le silence gardé par le maire de la commune vaut autorisation préalable de mise en location. L'autorisation devient caduque s'il apparaît qu'elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

En revanche si la demande est incomplète, l'accusé de réception indique la liste des informations à compléter dans un délai maximal d'un mois. Passé ce délai, il faut entièrement recommencer la procédure. Elle doit aussi être renouvelée à chaque signature.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2019, tout bien ne pourra être mis en location qu'une fois cette démarche effectuée.

ATTENTION : L'obtention de cette autorisation est indispensable pour la perception directe des aides au logement (APL...) en tiers payant. Pour cela le bailleur devra transmettre la copie de cette attestation à l'organisme payeur (CAF ou MSA).

Des amendes sont prévues en cas de mise en location réalisée en dépit de ces obligations pouvant aller jusqu'à 5.000 Euros (articles L. 634-4 et R. 634-4 du CCH).

AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

«Un fort partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise »

Créé en 2003, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise regroupe l'ensemble des 22 communes riveraines de l'Oise dans le Val d'Oise, leurs intercommunalités et le Conseil départemental, et gère 90 km de berges par voie de convention avec les Voies Navigables de France (VNF).

Le Syndicat œuvre pour que les berges de l'Oise soient accessibles au public, sécurisées, parfois restaurées afin de préserver et de développer une biodiversité riche et de qualité.

Les berges de l'Oise de la CCHVO

La CCHVO est membre du syndicat depuis sa création et participe par ce biais à une valorisation du patrimoine fluvial afin qu'il puisse offrir des balades plaisantes et sécurisées le long des berges.

Une équipe de 3 personnes assure la mise en œuvre des différentes actions sur les 90 km de berges.

Le territoire de la CCHVO avec ses 7 communes riveraines de l'Oise représente ¼ du périmètre d'action du SMBO.

En 2018 différentes actions ont été menées sur le territoire de la CCHVO :

- Entretien des cheminements
- Lutte contre les espèces invasives
- Entretien des boisements "automne / hiver" sur les communes de Bruyères-sur-Oise, Noisy-sur-Oise et Beaumont-sur-Oise
- Pose de barrière pour limiter les dépôts sauvages
- Surveillance des territoires

La gestion des espaces, par le débroussaillage, la conservation du cheminement et la protection des berges, est également une des préoccupations majeures du syndicat.

Rive droite	Linéaire de berges (ml)	Rive gauche	Linéaire de berges (ml)
Bruyères-sur-Oise	6 700 ml	Noisy-sur-Oise	1 670 ml
Bernes-sur-Oise	1 390 ml	Beaumont-sur-Oise	4 630 ml
Persan	2 970 ml	Mours	2 940 ml
Champagne-sur-Oise	6 120 ml	TOTAL :	26 420 ml



Des actions de valorisation des continuités piétonnes

Sécurisation et protection de l'environnement



En 2018, pour permettre un accès sécurisé et une continuité du cheminement sur le contre halage de la commune de Noisy-sur-Oise, un garde-corps a été installé sur la passerelle enjambant le fossé du Biard. C'est une des étapes d'un projet mené par la CCHVO en liaison avec les communes concernées et qui permettra de suivre l'Oise jusqu'à Asnières-sur-Oise.

Afin d'éviter les dépôts de déchets sur le chemin en bord d'Oise, une barrière a été installée sur la commune de Persan au niveau de la station d'épuration.

Le retrait total de ce dépôt sauvage sur le secteur est prévu sur l'année 2019.



(Pour en connaître plus sur les actions du syndicat vous pouvez consulter : <http://www.smbo95.fr>)

L'entretien courant des cheminements

Le Syndicat assure chaque année l'entretien courant des cheminements afin de les maintenir confortables et sécurisés tout en créant des fenêtres visuelles qui garantissent depuis la berge, la vue et l'ouverture sur la rivière.

Suivant la localisation et la fréquentation des secteurs, ville ou campagne, le syndicat adapte ses interventions.

Conscient que l'écologie dans la ville est importante, le syndicat n'hésite pas à faire de la gestion différenciée sur certains sites. Cela se traduit par des herbes plus hautes et coupées moins souvent : un cheminement est toujours maintenu à minima et une fauche plus complète est assurée 4 fois par an.

Le SMBO lutte également contre les espèces invasives et notamment la renouée du japon. Cette plante, de par sa pousse rapide et son moyen de propagation (rhizomes) représente un risque important de renfermement du milieu.

En 2018 sur les berges des communes de notre intercommunalité, il a été réalisé :

Prestations	Nombre de passages annuels	Surface en m²
Tonte / Fauchage	5	155 553
Fauche de la renouée du Japon	4	3 420
Fauche des talus evergreen	2	1 332
Coupe des rejets dans les risbermes *	2	444
Fauche tardive	1	6 376

L'entretien courant des cheminements sur le territoire de la CCHVO a représenté un coût annuel de 23 733 €uros TTC.

* Talus de protection aménagé à la base d'un pont, d'une jetée, d'un ouvrage hydraulique



Protection et conservation des berges

Le syndicat assure 2 types d'actions de préservation des berges qui sont :

- L'entretien des boisements rivulaires (ripisylve) afin de les maintenir en état, de diversifier les classes d'âge pour éviter les chutes, et supprimer les arbres trop inclinés.
- La restauration et le confortement des berges dégradées par le batillage, les espèces nuisibles et l'évolution naturelle de la rivière (dans un but d'amélioration écologique et de protection des biens et des personnes)

En 2018, notre territoire a été concerné par ces 2 types d'opérations.

1. Entretien de la ripisylve 2018 / 2019 à l'automne / hiver

Ces interventions ont eu lieu sur les communes de Bernes-sur-Oise, Persan, Champagne-sur-Oise et Mours pour un linéaire de 11 240 ml.

L'opération se traduit par des abattages sélectifs afin d'équilibrer le peuplement et de favoriser le développement d'une structure végétale harmonieuse assurant les fonctions suivantes : maintien



de la berge, garantie du bon écoulement de l'eau, préservation d'habitats pour la faune sauvage, assurance d'une qualité paysagère...

Pour conserver la vue sur l'Oise, des ouvertures visuelles seront réalisées en créant ponctuellement des coupes à blanc et en remontant les couronnes des gros arbres.

Des panneaux d'informations sont installés sur le secteur afin de présenter plus en détail l'opération.



2. Une opération de restauration de berges et d'amélioration écologique

Un linéaire de 120 mètres sur la commune de Champagne-sur-Oise présentant un retrait important de la berge (plus de 50 cm par endroit en moins de 3 ans) a pu être réhabilité sur la période de septembre à novembre 2018 sans que la continuité piétonne soit interrompue.

Au printemps 2019, les poissons pourront venir se reproduire sur les frayères créées et les plantes pourront se développer sur les berges adoucies. Cette opération est cofinancée par Eiffage Aménagement, la Région Ile-de-France, l'agence de l'eau Seine Normandie, le Syndicat du Bassin de l'Oise et la Communauté de Communes pour un montant d'environ 140 000 €uros H.T.

En 2019, le SMBO poursuivra ses actions en s'adaptant naturellement aux nouvelles contraintes qui apparaîtront. Début 2019 un nouveau technicien en charge des Espaces Naturels Sensibles et des cours d'eau rejoindra le Syndicat ; sa mission principale sera de réaliser les plans de gestion des différents sites. A côté des actions courantes d'entretien et de protection des berges, de sécurisation des chemements, et après un diagnostic précis du territoire et de ses enjeux, de nouveaux projets de restauration de berges seront initiés. L'intercommunalité par ailleurs inscrit les aménagements des berges de l'Oise dans ses projets « Actions Cœur de Ville » (Voir pages 14-15).

De nouveaux statuts pour le SMBO en 2019

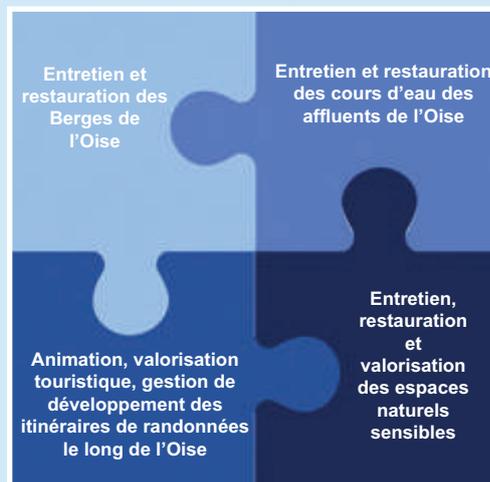
Après plus de deux années d'échanges entre les différents membres du Syndicat, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a validé le 24 septembre dernier, les nouveaux statuts du Syndicat applicables au 1^{er} janvier 2019 lui permettant de poursuivre ses actions actuelles tout en accentuant le volet tourisme le long des bords de l'Oise.

L'intercommunalité a souhaité également lui transférer les compétences sur les cours d'eau affluents de l'Oise (...), sur les rus orphelins (Ru du Roy, Esches....) et les Espaces Naturels Sensibles (Marais de Bernes-sur-Oise, bord d'Oise à Mours et Les Grands Jardins à Noisy-sur-Oise).

La gouvernance du Syndicat a été redéfinie ; de nouveaux représentants (4 titulaires et 2 suppléants) ont été désignés par la CCHVO lors de sa séance du 10 décembre 2018.

Monsieur Joël BOUCHEZ, Vice-Président de la CCHVO et Maire de Mours, a été élu Vice-Président du Syndicat lors du comité syndical du SMBO le 23 janvier 2019, ce qui assure la représentativité de notre territoire au sein du syndicat.

4 blocs de compétences



TOURISME



...Un partenariat avec Val d'Oise Tourisme

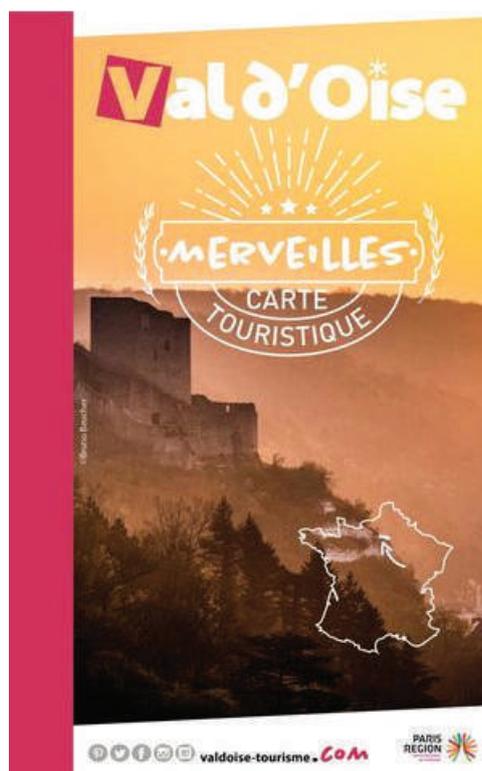
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a pris la compétence "promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" en lieu et place de ses communes membres.

Dans une démarche de valorisation socio-économique de son territoire la CCHVO a missionné Val d'Oise Tourisme pour la réalisation d'une étude-diagnostic avec l'objectif de faire émerger des pistes de développement économique par l'activité touristique.

Val d'Oise Tourisme a donc engagé une réflexion collective et participative impliquant les élus et les acteurs du tourisme et des activités de loisirs afin d'identifier et de structurer les opportunités permettant de reconnaître l'attractivité de notre territoire.

Le diagnostic en cours s'appuie sur :

- Un diagnostic interne à l'intercommunalité mettant en avant les forces et faiblesses du territoire, offre commerciale et culturelle, fréquentation, image, outils de communication, demandes....



- Un diagnostic externe de l'environnement touristique : opportunités et menaces à l'échelle du territoire face à la stratégie de développement touristique du département et de la région

- Des préconisations de pistes de développement pour la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise incluant notamment le tourisme fluvial qui pourrait être un levier majeur en terme d'attractivité du territoire. La rivière est au centre de plusieurs opportunités ; mise en place de circulations douces et de chemins de randonnées sur les berges, d'un cheminement piéton et/ou cycliste en partenariat avec le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise

- La proposition d'un parcours visiteur attractif avec des itinéraires permettant de découvrir le patrimoine historique et la beauté des paysages

- La mise en place d'actions dans le schéma touristique départemental

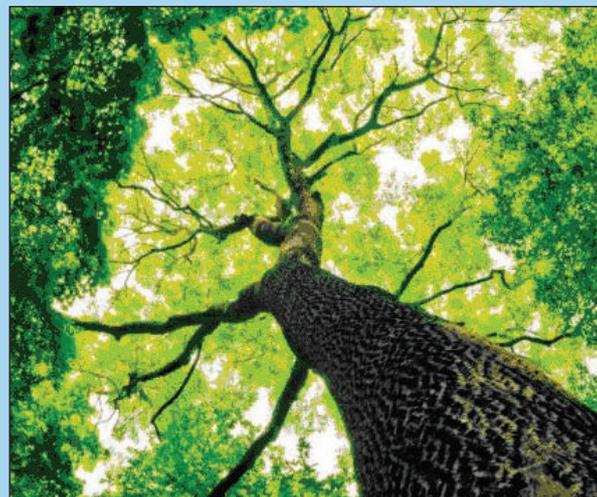
Participation à la plantation d'arbres sur le territoire

L'arbre est le symbole de la biodiversité. Son tronc, ses branches, ses feuilles, ses fleurs, ses fruits présentent une multitude de niches potentielles qu'animaux, insectes et plantes pourront coloniser.

Cette biodiversité est aujourd'hui plus que menacée. Les causes en sont multiples : fragmentation, disparition ou dégradation progressive des milieux naturels et des habitats, surexploitation des ressources, pollution de l'eau, de l'air ou des sols, introduction d'espèces étrangères invasives et dérèglement climatique...

Si l'arbre est victime du réchauffement, il reste une réponse essentielle à la protection de notre planète par son captage du carbone, tout en contribuant naturellement à la mise en valeur de notre environnement paysager. C'est pourquoi, la CCHVO a décidé depuis sa création, en 2005, d'allouer à chaque ville de l'intercommunalité un crédit de 1 000 € par an pour la plantation d'arbres sur son territoire.

Ainsi, c'est une somme de plus de 20 000 € sur les quatre dernières années que l'intercommunalité a consacré à cette action citoyenne.



TRANSPORTS

La Gare de Persan en route pour le futur

Depuis la fin de l'année 2018, vous avez pu constater que de très importants travaux ont débuté à la gare de Persan-Beaumont. Ces travaux, coordonnés et financés par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, ses communes, Ile-De-France Mobilités, le département du Val d'Oise et la SNCF permettront de préparer la gare de Persan-Beaumont pour l'avenir :

- Mise en accessibilité de la gare SNCF de Persan-Beaumont
- Réaménagement de la rue de la gare pour permettre :
 - L'augmentation du nombre de quais de bus afin d'améliorer la sécurité des usagers et préparer l'augmentation de l'offre de transport
 - La mise en accessibilité des quais de bus
- Rénovation du Parc Relais EFFIA

LES PHASES DU PROJET :

Décembre 2018

- Prolongation de la rue Jean-Jaurès en passant entre le parking de la gare et le centre commercial Leclerc. L'objectif est d'éviter le croisement des véhicules devant le parking de la gare et de fluidifier la circulation des véhicules sur le parvis.

Janvier 2019 à Juillet 2019

- Travaux de mise en accessibilité de la gare SNCF de Persan-Beaumont :

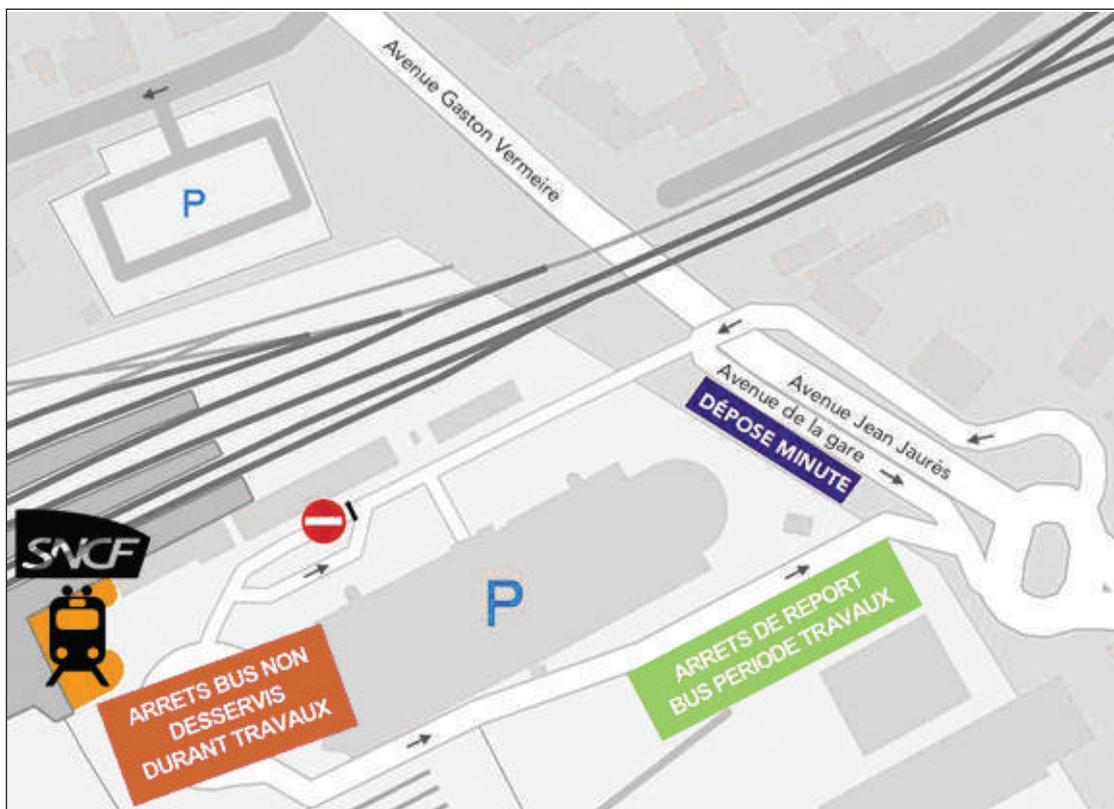
L'accessibilité des réseaux de transport aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est un objectif prioritaire de la Région Île-de-France et d'Ile de France Mobilités pour assurer une mobilité pour tous.

Cette démarche qui associe l'ensemble des partenaires de la Région Ile de France, les transporteurs et les gestionnaires de voirie se traduit au quotidien par des travaux sur les infrastructures franciliennes (gares et points d'arrêts bus), et dans les choix de nouveaux matériels roulants.

L'ensemble de ces travaux permettra la fluidification du trafic des bus, des taxis et des voitures dans le périmètre de ce pôle multimodal.

Pendant cette période de travaux qui va durer jusqu'en 2020, les voitures particulières resteront interdites d'accès sur le parvis de la gare.

Des déposes-minutes ont été prévus pour faciliter les accès et le civisme de chacun sera important afin de les respecter.



Dans le cadre de la loi du 11 février 2005, le Schéma Directeur de l'Accessibilité des transports en commun de l'Île-de-France (SDA), élaboré par Ile-de-France Mobilités, prévoit la mise en accessibilité des réseaux de bus, celle de 266 gares, avec le développement de services associés, pour ce qui est notamment de l'information des voyageurs. Le coût de ces aménagements pour les gares est de 1,4 milliard d'euros. Les travaux qui sont actuellement réalisés dans la gare de Persan-Beaumont s'inscrivent dans ce cadre. Ils permettront l'accès des personnes à mobilité réduite, du parking de la gare jusqu'aux quais, en facilitant également celui de l'ensemble des voyageurs.

Pour un montant de 18,6 M€, les aménagements suivants seront réalisés : rehaussement des quais, création d'une passerelle et de 3 ascenseurs, installation de nouveaux abris, mise en conformité des escaliers et du passage souterrain, mise en place de bande de guidage et de bandes d'éveil à la vigilance, mise en conformité de l'éclairage et de la signalétique.

LA VALIDATION, UN ACTE OBLIGATOIRE

L'unique moyen pour les transporteurs de déterminer précisément la fréquentation de chaque ligne est la validation en règle de votre titre de transport.

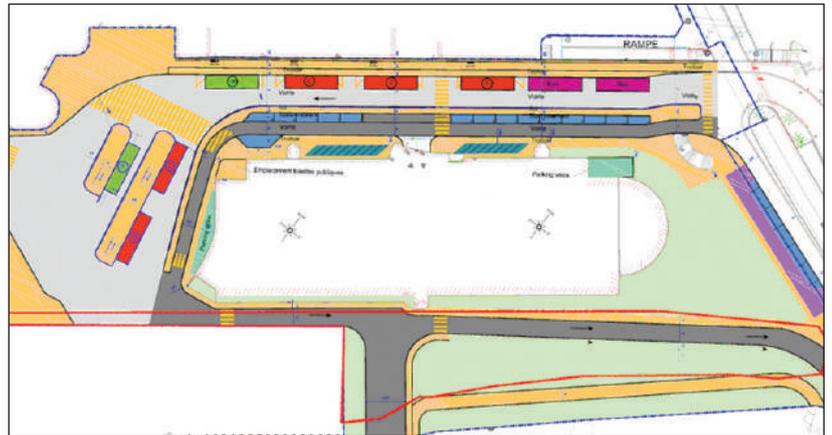
Avoir un abonnement en cours de validité ne suffit pas, le geste de validation est obligatoire.

Valider son titre de transport c'est :

- Participer au coût transport
- Respecter le contrat qui lie le transporteur et l'usager
- Etre visible par le transporteur qui pourra ainsi :
 - Développer son offre
 - Mettre à la disposition des usagers d'avantage de véhicules, plus spacieux
 - Assurer un service de qualité au plus près des usagers dont les besoins seront mieux cernés

A partir du 2^{ème} semestre 2019

- **Mise en accessibilité de la gare routière de Persan**
 - Les quais seront réhaussés, le parcours client adapté et les quais élargis
- **Augmentation du nombre de quais de bus**
 - Pour une meilleure visibilité des usagers et une circulation plus aisée des véhicules, chaque ligne aura son propre arrêt de bus



Modernisation de la Gare de Champagne-sur-Oise

Après 18 mois de travaux, la nouvelle gare de Champagne-sur-Oise a été inaugurée vendredi 12 octobre dernier, en présence des élus, des responsables de la SNCF et de Champenois.

Agée de 139 ans, cette station a été construite une trentaine d'années après celle de l'Isle-Adam et fut un apport sans précédent pour l'essor du village et principalement pour les agriculteurs qui l'utilisaient pour expédier leurs récoltes.

Aujourd'hui, la gare de Champagne-sur-Oise est empruntée chaque jour par près de 700 usagers de la ligne H du Transilien (Persan-Beaumont – Paris-Nord ou Pontoise). Ces derniers ont vu l'ancien bâtiment voyageurs fermer en 2005 avant d'être démolé en 2017.

La Municipalité avait souhaité récupérer l'immeuble, mais sa trop grande proximité avec les voies a rendu l'opération impossible. En effet, les habitants étaient très attachés à la silhouette familière de ce patrimoine du XIX^{ème} siècle. La rénovation de ce bâtiment s'est révélée trop coûteuse en raison du taux d'amiante. La solution retenue par la SNCF a donc été de remplacer la gare par l'implantation d'un nouvel accès voyageurs.

Tout neuf, cet accès doté d'une rampe PMR (Personnes à Mobilité Réduite) se veut plus moderne et cohérent avec la capacité de la station champenoise.

L'ensemble du chantier a coûté 530 000 Euros financés en totalité par la SNCF et d'autres améliorations comme les espaces verts, des éléments de confort... sont programmés.

Il était nécessaire de résoudre les problèmes de sécurité et une amélioration qualitative a été apportée. La signalétique est plus claire permettant une meilleure accessibilité depuis le parking de la gare.

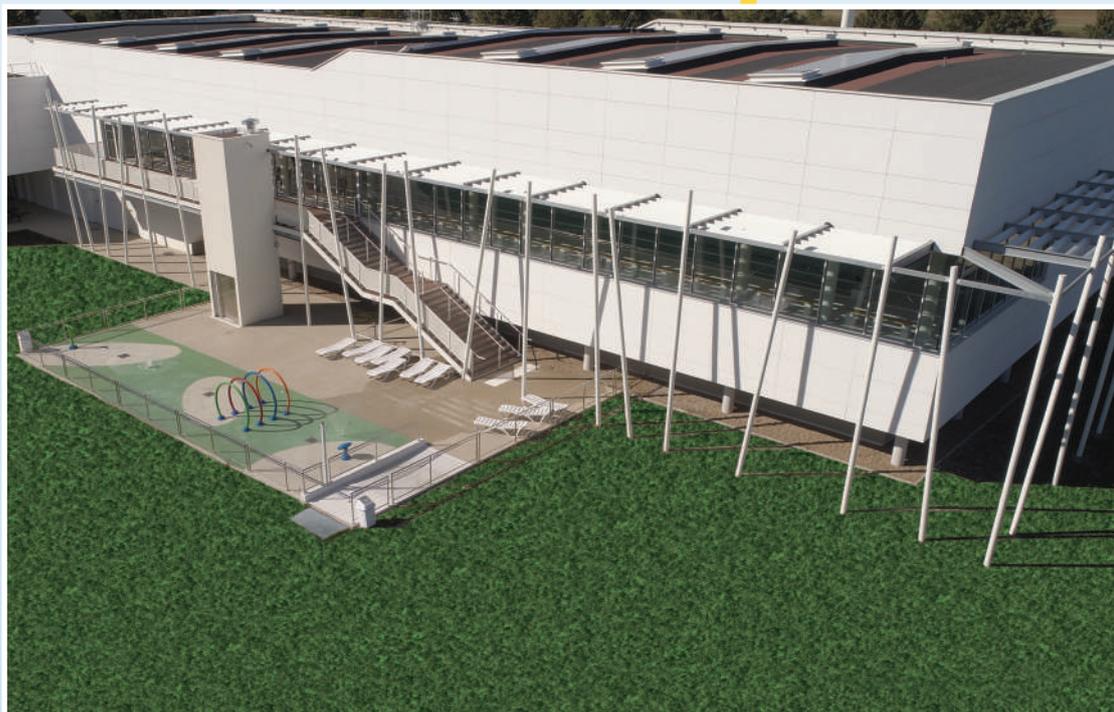


CENTRE AQUATIQUE

RETROSPECTIVE DE LA CONSTRUCTION

La piscine intercommunale gérée depuis 2010 par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise nécessitait d'importants travaux de mise aux normes et d'adaptation pour répondre aux besoins de la population et rester attractive.

Entre rénovation lourde et nouvelle construction, les élus ont fait le choix d'un investissement de près de 15 millions d'euros pour la construction d'un nouvel équipement sur un terrain de plus de 10 000 m², à Beaumont-sur-Oise.



Suite au concours lancé par la CCHVO pour la construction du nouveau centre aquatique, c'est en 2014 que le groupe de maîtrise d'œuvre composé de l'agence d'architecture ARCOS, des bureaux d'études SOREIB et CET et de l'OPC R Agence a été missionné afin d'élaborer le projet de construction du centre aquatique.

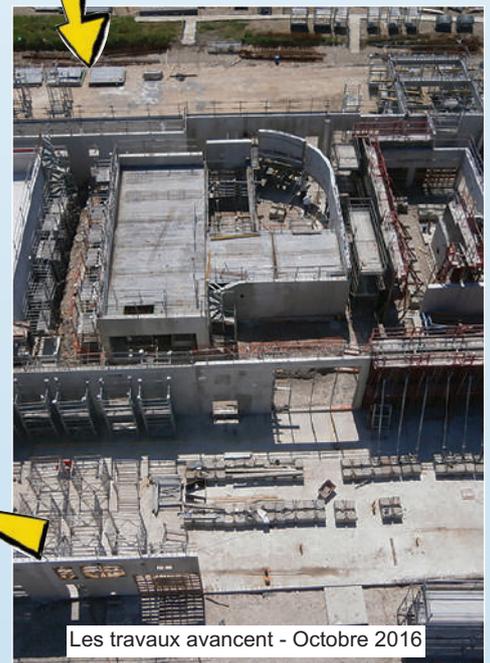
En novembre 2015, 16 entreprises ont été choisies pour la construction du centre aquatique.

Dès le mois de décembre 2015 le terrain a été déblayé et les travaux ont commencé au cours du mois de février 2016 suivi de la pose de la première pierre en avril avec une ouverture le 16 juin 2018.



Rétrospective... en photo des travaux

Du nettoyage du terrain en décembre 2015, à l'ouverture le 16 juin 2018.



CENTRE AQUATIQUE

INAUGURATION

Après deux ans et demi de travaux, le nouveau centre aquatique a été inauguré le vendredi 15 juin 2018 !

C'est à midi, que le ruban bleu blanc rouge marquant officiellement l'ouverture du centre aquatique du Haut Val d'Oise a été coupé par Madame Borgne, Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, entourée de l'ancien Président Arnaud Bazin, sénateur du Val-d'Oise, des élus communautaires, du secrétaire général de la Préfecture et de l'ensemble des entreprises et partenaires du projet.

La construction du centre aquatique a été initiée en 2005, tout juste un an après la création de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. S'est alors posée la question de la rénovation de l'ancienne piscine mais au regard du coût prévisionnel élevé des travaux, privant pendant une période les habitants et

les scolaires d'une piscine, la décision a été prise d'ouvrir un nouveau complexe intercommunal proposant plus de services et répondant aux besoins des utilisateurs.

Cette réalisation phare pour le territoire, située à 200 mètres de la précédente piscine, a subi un retard dans la livraison causé par plus de 100 jours d'intempéries, mais aussi lié à la difficulté à coordonner sur les 30 mois de chantiers (125 réunions) le suivi des activités de plus de 30 entreprises.

Le coût du Centre aquatique (construction et équipement matériel) approche les 16 millions d'euros cofinancés par des subventions de la Région Ile de France, de l'Etat (Ministère des sports via des fonds CNDS : Centre National pour le Développement du Sport – Ministère de l'intérieur au titre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), les fonds propres de l'intercommunalité.

L'ancienne piscine, construite en 1974 sur les bords de l'Oise, est promise à la destruction.

Le terrain d'assise va être rétrocédé pour un euro symbolique à la ville de Beaumont-sur-Oise- qui l'avait,



vendu pour le même montant au syndicat mixte de la piscine en 1976.

La nouvelle piscine dispose d'un bassin principal de 25 mètres de long avec 6 lignes d'eau, d'un bassin secondaire ludique comportant plusieurs lignes sur une longueur de 15 mètres et d'une rivière à contre-courant ; il est équipé d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées.

Dans la continuité, un troisième bassin est conçu pour les activités : aquagym, aquajumping, et aquabike. Mais le plus, l'innovation réside dans l'espace détente qui, avec des vestiaires dédiés, propose sauna, hammam, bain à remous, et douches massantes.

Un balcon donnant sur l'extérieur permet d'accéder à une plage aquatique de jeux d'eau, intégrée dans un large espace végétalisé de près de 4 000 m².

Le centre aquatique a accueilli ses premiers baigneurs le samedi 16 juin 2018 lors du week-end découverte.



WEEK-END DECOUVERTE des 16 et 17 JUIN 2018

Un « week-end découverte » a été organisé les 16 et 17 juin pour permettre au public de découvrir le nouveau Centre Aquatique.

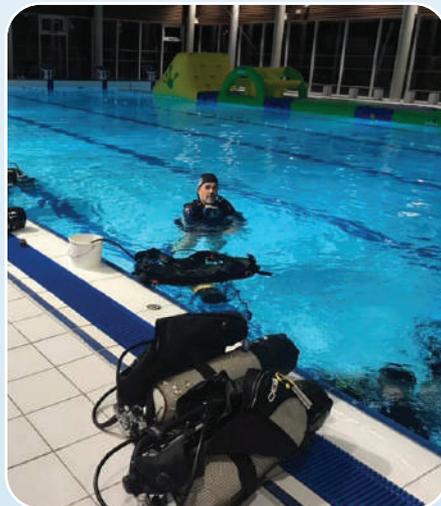


L'objectif sur ces deux jours était double :

- Faire découvrir au public le nouvel équipement
- Promouvoir les nouvelles activités proposées dès la rentrée du mois de septembre (Aqua-jump, Aqua-circuit etc....)

Les deux associations « à demeure » dans l'équipement, le « Caneton club » (club de natation) et le « Subaqua club Persan – Beaumont » (club de plongée sous-marine) ont participé à l'organisation de cet évènement.

Les habitants ont pu participer, sur inscription et auprès des encadrants à toutes les activités et animations proposées maintenant depuis la rentrée de septembre.



Bassin d'activités

- Aquagym-tonic
- Aqua-Jump
- Aquabike
- Circuit training
- Bulles aquatiques flottantes / petits pédalos
- Aquagym-famille

Bassin sportif

- Baptêmes de plongée
- Structure gonflable (installée pendant les périodes de vacances)
- Courses de Velaqua

Bassin ludique

- Aménagement d'un parcours ludique

Ces deux journées ont rencontré un vif succès avec plus de 700 visiteurs enregistrés sur le week-end et 211 participants aux diverses activités... succès confirmé à la rentrée de septembre lors des inscriptions aux activités !



CENTRE AQUATIQUE

INFORMATIONS GENERALES SUR LE FONCTIONNEMENT

Espace aquatique

L'espace aquatique est ouvert au public sur les horaires suivants :

• Horaires d' Ouverture

	PERIODES SCOLAIRES	
	Piscine	Espace détente
Lun.	12h - 20h 13h45 - 16h15	12h-20h
Mar.	12h-14h / 17h-20h	9h30-20h
Mer.	9h30-12h / 14h-20h	9h30-12h / 14h-20h
Jeu.	12h-14h	9h30-14h
Ven.	9h30 - 11h15 9h30-14h / 17h-21h	9h30-21h
Sam.	9h30-12h / 14h-18h	9h30-12h / 14h-18h
Dim.	8h30-13h	8h30-13h

	VACANCES SCOLAIRES ÉTÉ	
	Piscine	Espace détente
Lun.	12h-20h	12h-20h
Mar.	9h30-20h	9h30-20h
Mer.	9h30-20h	9h30-20h
Jeu.	9h30-20h	9h30-20h
Ven.	9h30-21h	9h30-21h
Sam.	9h30-12h30 14h-18h	9h30-12h30 14h-18h
Dim.	9h-12h30 14h-18h	9h-12h30 14h-18h

	VACANCES SCOLAIRES AUTOMNE / HIVER / PRINTEMPS	
	Piscine	Espace détente
Lun.	12h-20h	12h-20h
Mar.	9h30-20h	9h30-20h
Mer.	9h30-20h	9h30-20h
Jeu.	9h30-20h	9h30-20h
Ven.	9h30-21h	9h30-21h
Sam.	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-18h
Dim.	8h30-13h	8h30-13h

Bassin d'apprentissage et d'activités uniquement



• Côté loisirs

- **La patageoire** est un petit bain permettant aux enfants de moins de 6 ans d'appréhender le milieu aquatique.

- **Le bassin ludique** est équipé d'une banquette à bulles, d'une rivière et de cols de cygnes.

• Côté sports

- **Le bassin sportif**, de 25 x 15 mètres, permet de pratiquer la natation de compétition ou de loisir.

- **Le bassin d'activités** sert à la mise en place et à la pratique de toutes les activités : aqua-bike, circuit training, trampoline ...

• Côté soleil

- **La plaine de jeux aquatiques** est un espace ludique aménagé en extérieur pour accueillir les enfants.

- **Un espace dédié** à la détente et au bronzage.

...ooOoo...

Un temps « eau calme » est réservé aux seniors (+ de 60 ans) et aux femmes enceintes, **tous les jeudi de 11h15 à 12h00.**

Les bébés aussi ont leur créneau le **samedi à partir de 8 heures 45 jusqu'à 10 heures.**

• Tarifs •

	Entrée CCHVO	Entrée hors CCHVO	12 entrées CCHVO	12 entrées hors CCHVO
Adulte	4,00 €	6,00 €	40,00 €	60,00 €
Enfant 8-13 ans	2,80 €	4,00 €	28,00 €	40,00 €
Enfant 3-7 ans	2,00 €	3,00 €	20,00 €	30,00 €
Enfant - 3 ans	Gratuit			

Prix de la carte magnétique	2,00 €
Remplacement carte perdue ou détériorée	8,00 €
Prix du bracelet	5,00 €
Remplacement bracelet perdu ou détérioré	10,00 €
Bonnet de bain Port OBLIGATOIRE	3,50 €

	CCHVO	Hors CCHVO
La séance	15 €	
1 trimestre - 1 enfant 1 séance / semaine	68 €	77 €
1 trimestre - 2 enfants 1 séance / semaine	100 €	121 €
2 trimestres - 1 enfant 1 séance / semaine	126 €	150 €
2 trimestres - 2 enfants 1 séance / semaine	177 €	220 €
3 trimestres - 1 enfant 1 séance / semaine	168 €	204 €
3 trimestres - 2 enfants 1 séance / semaine	242 €	292 €

Activités proposées

• Leçons d'apprentissage de la natation : adultes et enfants (créneaux de 30 minutes)

Tarifs 10 leçons (30 min)	Enfants	Adultes
	120 € + entrées piscine au tarif en vigueur	150 € + entrées piscine au tarif en vigueur
Prise de rendez-vous : les rendez-vous sont pris selon la disponibilité des parents et celle du maître-nageur		
La leçon se déroule pendant les heures d'ouverture au public		

Pour toutes informations complémentaires s'adresser directement aux maîtres-nageurs



• Aquagym : 4 niveaux de cours

Sport complet, accessible à tous, l'aquagym permet d'améliorer efficacement et en douceur votre silhouette, tout en prévenant les risques de blessures.

En toute convivialité et en musique, découvrez ces cours.

1. Aquagym séniors

	Matin	Après-Midi
Jeudi	11h15 - 12h	

2. Aquagym grand bains

	Matin	Après-Midi
Mardi	12h - 12h45	
Vendredi	12h - 12h45	16h15 - 17h
Samedi	8h30 - 9h15	

3. Aquagym tonic

	Matin	Après-Midi
Lundi		19h - 19h45
Mardi		18h - 18h45
Mercredi		19h - 19h45 20h - 20h45
Jeudi		19h - 19h45 20h - 20h45
Vendredi		19h - 19h45

4. Aquagym traditionnelle

	Matin	Après-Midi
Lundi		18h - 18h45
Mardi	12h - 12h45	
Vendredi	12h - 12h45	16h15 - 17h
Samedi		13h - 13h45

• Horaires Aquacircuit •

	Matin	Après-Midi
Lundi		20h - 20h45
Mardi		19h45 - 20h30
Mercredi		18h - 18h45
Dimanche	9h30 - 10h15	



• Aquabiking, Aquajump et Aquacircuit :

Horaires AQUABIKING

	Matin	Après-Midi
Lundi	12h - 12h30	16h30 - 17h
Mardi		19h - 19h30
Mercredi	9h45 - 10h15	
Jeudi		21h - 21h30
Vendredi		20h - 20h30

Tarifs

	CCHVO	Hors CCHVO
La séance	15 €	
1 Trimestre 1 séance / semaine	95 €	149 €
2 Trimestres 1 séance / semaine	158 €	253 €
3 Trimestres 1 séance / semaine	210 €	330 €

Séance de 30 min

• Aquacircuit libre :

Horaires (toute l'année)

	Matin	Après-Midi
Lundi	12h30 - 16h	
Vendredi	9h30 - 11h	
Dimanche	10h30 - 12h30	

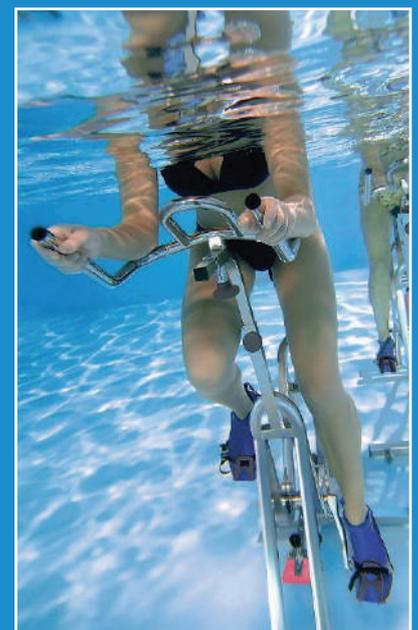
• Aquabiking libre :

Horaires (toute l'année)

	Matin	Après-Midi
Lundi		13h - 13h45
Vendredi		21h - 21h30
Dimanche		13h - 13h45

Tarifs

	Tarif
Location de matériel	6 € (45 min) + entrée piscine au tarif en vigueur



CENTRE AQUATIQUE

INFORMATIONS GENERALES

SUR LE FONCTIONNEMENT

L'Espace détente

Espace comprenant, sauna, hammam, bains à remous et douches massantes :

. Tarifs

	Entrée CCHVO	Entrée Hors CHVO	12 entrées CCHVO	12 entrées Hors CCHVO
Espace Détente	8 €	12 €	80 €	120 €

Tarif : Pour une tranche horaire de 1h15

Exclusivement sur réservation (sous réserve d'une présence obligatoire de 2 personnes au sein de l'espace. A défaut, annulation de la réservation la veille par l'établissement).



. Bain à Remous (Jacuzzi ©)

(maximum 6 pers.)

L'immersion dans cette eau chaude à remous procure une sensation immédiate de détente.



. Hammam

(maximum 10 pers.)

Ce bain de vapeur chaude et humide est une invitation à la relaxation : c'est un excellent moyen de se détendre et de décompresser.



. Sauna

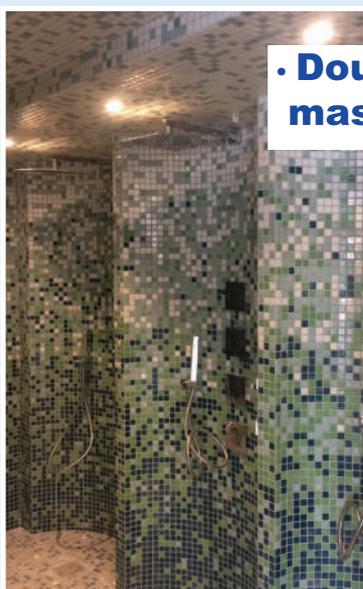
(maximum 10 pers.)

Le sauna est un bain de vapeur sèche très apprécié pour les bienfaits et le bien-être qu'il procure.



. Douches massantes

Elles vous permettront d'obtenir les effets bénéfiques d'une véritable séance relaxante et régénérante, tant pour l'esprit que pour le corps.



. Horaires

	PERIODES SCOLAIRES	VACANCES SCOLAIRES AUTOMNE / HIVER / PRINTEMPS	VACANCES SCOLAIRES ETE
Lun.	12h-20h	12h-20h	12h-20h
Mar.	9h30-20h	9h30-20h	9h30-20h
Merc.	9h30-12h / 14h-20h	9h30-20h	9h30-20h
Jeu.	9h30-14h	9h30-20h	9h30-20h
Ven.	9h30-21h	9h30-21h	9h30-21h
Sam.	9h30-12h / 14h-18h	9h30-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Dim.	8h30-13h	8h30-13h	9h-12h30 / 14h-18h

Réservation obligatoire

Possibilité de réserver ou de recharger vos cartes d'abonnement à partir du site internet de la CCHVO : www.cc-hautvaldoise.fr (voir page51)

Les Scolaires

Cet équipement a été conçu également pour recevoir les établissements scolaires situés sur le territoire de l'intercommunalité (Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise, Persan et Ronquerolles) ainsi que pour quelques établissements scolaires de communes rurales du secteur (Nerville-la-Forêt, Nesles-la-Vallée et Seugy) du lundi au vendredi.

Cette mise à disposition en partenariat avec l'éducation nationale entre dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences des enfants de l'école élémentaire et du collège.

Le volume horaire hebdomadaire d'occupation représente pour l'ensemble des établissements scolaires 19 heures et une moyenne de 1 225 élèves accueillis.



Et un tarif préférentiel pour les salariés des entreprises du territoire...

Les élus communautaires ont souhaité instaurer un tel tarif (4 €uros unitaire ou 45 €uros les 12 entrées) puisque l'une des ressources principales de l'intercommunalité provient des entreprises avec la contribution économique territoriale (CET) constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

La CET a remplacé la taxe professionnelle, dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE étant basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière des locaux et terrains des entreprises situés sur le territoire.

Cette tarification fait l'objet d'une signature préalable d'une convention entre la CCHVO et les entreprises ou établissements assimilés, tarifs exclusivement réservés aux salariés des entités, implantées sur le territoire de l'intercommunalité.

Le **C.L.E.A.J.E**

Lancement du dispositif...



CONTRAT **L**OCAL **D'**EVEIL **A**RTISTIQUE **DES J**EUNES **E**NFANTS

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise bénéficie cette année d'un « Contrat local d'Eveil Artistique des Jeunes Enfants » (CLEAJE) mené en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Education Nationale (DSDEN 95), le Conseil départemental du Val-d'Oise (services culture et enfance), la Mutualité Sociale Agricole et la Préfecture du Val d'Oise. Ce dispositif innovant permet de mettre en œuvre des « résidences missions » de compagnies artistiques dédiées à la petite enfance (de la naissance à cinq ans).

En effet, ouvert aux territoires identifiés en « Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville » (Commune de Persan et de Beaumont-sur-Oise par son classement en quartier de veille), et pour un rayonnement plus important sur le territoire, le projet devait également concerner au moins une commune rurale.

La Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, Catherine BORGNE, a proposé que cette action soit élargie, non, sur une commune du territoire mais sur les quatre communes rurales de l'intercommunalité : Ronquerolles, Mours, Nointel et Noisy-sur-Oise.



Le CLEAJE, qu'est-ce que c'est ?

Explication...

Ce projet qui se déroulera sur le 1^{er} semestre 2019, permet de bénéficier de « résidences missions » de compagnies artistiques dédiées à la petite enfance (de la naissance à cinq ans) dans les villes de Beaumont-sur-Oise et Persan et dans les communes rurales de Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise et Ronquerolles. Au total, trois compagnies ont été sélectionnées par la DRAC pour le territoire de la CCHVO, une compagnie pour chacune des villes de Beaumont-sur-Oise et Persan et une pour les quatre communes rurales.

L'objectif est de contribuer à la fois à l'éveil artistique des jeunes enfants, à la continuité de parcours artistiques avant et au début de la scolarisation, de former les professionnels encadrants aux enjeux de l'éveil artistique des jeunes enfants et de renforcer les liens avec les familles qui seront amenées à s'impliquer dans les différentes actions menées par les compagnies en résidence.

En fonction du programme arrêté avec chaque ville, les compagnies proposent des activités d'éveil autour des arts plastiques, du cirque et de la musique durant 150 heures d'intervention à destination des écoles maternelles dans un premier temps et des Relais d'Assistants Maternelles.

Ce projet est supporté par des financements de la DRAC, qui prend en charge le coût des trois troupes d'artistes et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Des financements complémentaires ont été sollicités auprès de la Préfecture du Val d'Oise et de la Mutualité Sociale Agricole afin d'amoindrir le reste à charge pour la Communauté de Communes.

Les villes de Beaumont-sur-Oise et Persan financent les frais de personnel liés aux actions ainsi que toutes les dépenses annexes (locaux, fournitures diverses, transport le cas échéant...),



la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise prenant quant à elle les dépenses pour le compte des quatre communes rurales, hormis les locaux, mis à disposition par les villes.

Cette action pourra être renouvelée sur l'année scolaire 2019-2020 en fonction de la reconduction du financement DRAC et du succès de ce programme.... Souhaitons-lui une belle réussite !!

« Les compagnies artistiques partenaires »



Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Persan :

Subvention communautaire classe handicap

Subvention à l'association Union Musicale de Persan pour le projet « Dispositif d'Inclusion Artistique » pour les personnes en situation de handicap.

L'accueil des personnes en situation de handicap est, depuis de longues années, une préoccupation du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) et plus particulièrement l'association Union Musicale de Persan.

En 2018 la Communauté de Communes a spécifiquement alloué une subvention de 8 350 €uros à l'association Union Musicale de Persan pour la création du Dispositif d'Inclusion Artistique (D.I.A.) qui permet un accès facilité à la pratique musicale d'enfants et jeunes adultes aux pathologies différenciées.

En effet, ce dispositif comprend deux volets.

- Le premier est consacré aux élèves souffrant de troubles neurodéveloppementaux (Dyslexie, Dyspraxie, Troubles de l'Attention, Troubles Spécifiques de l'Apprentissage...). 33 élèves sont inscrits dans ces cours collectifs de Formation Musicale à l'effectif adapté pour une durée de cours de 3h15 hebdomadaires.

- Le second permet à des enfants ou jeunes adultes en situation de handicap « sévère » (handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif, troubles du spectre de l'autisme, polyhandicaps...) de pratiquer la musique. Prenant en compte la diversité des pathologies et les capacités préservées des élèves, 18 élèves suivent des cours soit en atelier personnalisé soit en binôme sur une durée hebdomadaire de 4h30.

Ces enfants ou jeunes adultes bénéficient d'un enseignement adapté, développé avec l'élaboration d'outils spécifiques, et d'un accompagnement de « proximité » qui prend en compte, au sein des cours collectifs, la difficulté de l'élève à maintenir son attention, avec une aide et un soutien dans la nécessaire phase de reformulation.



La règle est que chacun, élève en situation de handicap, groupe et enseignant, puisse bénéficier d'un confort de travail.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, une coordinatrice – référente Handicap au Conservatoire – assure l'accueil des familles, le suivi et l'orientation des enfants, conseille les professeurs du CRC, anime les réunions avec les familles et les enseignants. Elle tisse également des liens avec les partenaires médicaux-sociaux-éducatifs du territoire qui participent aux réunions trimestrielles du réseau. Le Dispositif d'Inclusion Artistique est ainsi clairement identifié comme une structure d'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap.



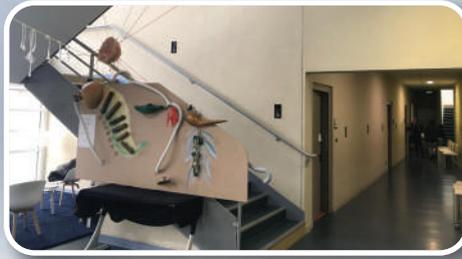
La coordinatrice-référente complète sa mission par un temps de régulation* (1h30 par semaine) auprès des élèves qui suivent les cours collectifs dans le cadre du cursus « ordinaire » du conservatoire (DIA FM : formation musicale) et de celles et ceux qui intègrent les ateliers à destination des enfants plus lourdement handicapés (DIA APM : atelier de pratique musicale).

Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan est un des deux seuls conservatoires d'Ile de France à accueillir ce dispositif porté par l'Union Musicale de Persan, association dont l'objet est de « développer la pratique musicale et chorégraphique pour tous et favoriser le rayonnement du Conservatoire ».

Accompagné, dans sa mise œuvre, par l'association Musique Et Situation de Handicap (MESH), le Dispositif d'Inclusion Artistique reçoit également le soutien financier de la Ville de Persan, du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la DRAC Ile de France.

***Temps de régulation :** temps nécessaire à l'adaptation des outils utilisés et au retour sur les séances précédentes





Le CRC...

Activités et cours proposés par le CRC

Formation musicale	Cours de formation instrumentale	Pratiques collectives instrumentales	Pratiques collectives chorales
<ul style="list-style-type: none"> - Jardin musical (3-4 ans) - Eveil musical (5-6 ans) - Formation musicale (à partir de 7ans) - Préparation à l'option musique au BAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Flûte à bec, flûte traversière, haut-bois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, percussions, batterie, guitare, guitare électrique, mandoline, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Orchestre à cordes 1^{er} cycle - Orchestre d'harmonie 1^{er} cycle, - Orchestre symphonique de 2^e cycle, - Orchestre d'harmonie de 2^e et 3^e cycles) - Orchestre de 3^e cycle Les Mondes Nouveaux, - Big-Band de Jazz, - Orchestre à plectres de 1^{er} et 2^e cycles (Mandolines et Guitares), - Ensembles de guitares de 1^{er} et 2^e cycles, - Quatuor de flûtes traversières - Ensemble de saxophones, - Ensemble et consort de flûtes à bec, - Atelier de musiques actuelles, - Atelier de percussions du monde (de 7 à 77 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier chorale (de 7 à 9 ans), - La Pré-Chanterie (ensemble vocal d'enfants de 9 à 11 ans), - La Chanterie, (ensemble vocal d'adolescents de 11 à 18 ans), - Le Petit chœur (ensemble vocal de 18 à 26 ans), - Ensemble vocal d'adultes, - Chorale mixte d'adultes.

CRC - Conservatoire à Rayonnement Communal -

Place de l'Hôtel de Ville 95340 Persan - Mail : crc-secretariat@ville-persan.fr - Tél : 01 39 37 46 86

LE CLSM (Conseil Local de Santé Mentale)

Le GEM fête ses « 1 an » !

Le 4 novembre 2017, le **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)** ⁽¹⁾ a ouvert ses portes avec l'ambition d'être un lieu de rencontres et de partages d'activités tout en proposant un espace de vie que chacun peut s'approprier (Cf « Le Mag » n° 28 – Décembre 2017).

(1) Structure qui, autour d'un projet commun, accompagne des adultes souffrant de troubles psychiques et / ou cognitifs ou des personnes souffrant d'isolement, rupture sociale.

Un an plus tard, le GEM fonctionne sur un planning mensuel varié avec une équipe de deux animatrices et un bureau constitué de « géméurs » piliers.

De nombreuses actions ont été développées durant cette période et notamment la mise en place d'une quinzaine d'activités récurrentes (repas partagés, bien-fait des plantes, couture...)

Sur l'année écoulée, une quarantaine de personnes ont fréquenté les locaux du GEM et pour une dizaine d'entre elles, plusieurs fois par semaine.

Des ateliers sont animés par cinq bénévoles sur des thématiques variées : atelier couture, informatique, écriture, jeux de société, pâtisserie...

Les locaux mis à disposition de l'association constituent un lieu de vie essentiel et fédérateur, permettant aux adhérents de s'investir dans les activités et notamment participer aux actions communautaires ou communales :

- Les « Randonnées des véhicules anciens » le 26 mai 2018, événement au cours duquel les géméurs ont créé un film de présentation de leur association (Cf. Article page 44)

- Les « Foulées du Val D'Oise » avec l'inscription de nombreux adhérents à cette course pédestre traversant six des neuf communes de l'intercommunalité



- Les « 24 h de marche pour la lutte contre le cancer » avec une large participation

- La « Fiesta Village », fête de quartier organisée par la ville de Persan, avec la tenue d'un stand.



jeux de société

- Le projet culture avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Persan, autour du théâtre et qui permet aux adhérents d'assister à des représentations, d'échanger avec les acteurs, les metteurs en scène ...

en permettant à tous l'accès à la culture

- Le forum des associations de la Ville de Persan (du mois de septembre afin de présenter l'association et de trouver de nouveaux adhérents)

- Le « partage solidaire » mettant à disposition de la vaisselle, des biens pouvant être récupérés par les personnes suivant leurs besoins.

On ne peut que saluer l'implication et l'investissement des membres de cette association au travers des actions organisées sur le territoire.

L'association a également organisé pour ses membres une journée à la plage en mai et des sorties culturelles tout au long de l'année, cinéma, visites de

châteaux, visites de musées ...

Par ailleurs, la mise en place d'un atelier informatique a permis aux adhérents de réaliser une plaquette de présentation du GEM ainsi que de créer des documents de communication interne sur les activités de l'association. Les membres de bureau ont ainsi pu appréhender quelques bases en numérique pour pouvoir tenir le budget, établir des documents officiels ...

Pour tous renseignements concernant « Le GEM, le futur » (informations, adhésion...) un seul numéro de téléphone : 01 30 34 93 04 (Ouvert 6 ou 7 jours sur 7 selon planning mensuel) ... N'hésitez pas !!

Rendez-vous sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/GEM-le-Futur>

Adresse du GEM :
11 Rue Eugénie Cotton - 95340 Persan
01 30 34 93 04



atelier informatique

Les Actions...

Le Moi(s) sans tabac....

Dans le cadre de son conseil local de santé mentale (CLSM), la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a lancé un grand défi collectif de santé publique le « Moi(s) sans tabac » notamment envers les jeunes.

L'objectif de cette action est d'inviter l'ensemble des fumeurs à arrêter de fumer durant le mois de novembre, avec le soutien de dispositifs nationaux (Tabac Info Service...), l'accompagnement et la mobilisation des acteurs locaux (services municipaux, associations...).



En effet, il est démontré qu'après un mois d'abstinence, le fumeur a cinq fois plus de chances d'arrêter définitivement.

Lors de l'évènement annuel et national du « Moi(s) sans tabac » des stands ont été tenus aux gares de Persan-Beaumont et de Nointel-Mours pour sensibiliser les

habitants et conseiller les personnes souhaitant arrêter de fumer. Pour cela, une distribution de kits et de conseils a été organisée.

Les matinées des 18 octobre, 6 et 10 novembre 2018, ont été organisées en partenariat de la Ligue contre le cancer.

Cette année, après les communes de Beaumont-sur-Oise et Persan mettant tous les ans en place des espaces sans tabac temporaires, la ville de Bernes-sur-Oise a décidé de mettre en place un « espace sans tabac » devant les écoles et le centre de loisirs de façon définitive. Une inauguration a eu lieu le mardi 13 novembre 2018, en présence de Monsieur Poutrel, Maire de Bernes-sur-Oise et des élus communaux ainsi que de Madame Legrand, Maire de Nointel et Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise déléguée à la santé et aux affaires sociales.

A cette occasion, Madame de la Rochefordière, Présidente du comité du Val d'Oise de la Ligue a remis à la ville le label Espace sans tabac.



Une semaine sans écran...

La dépendance aux écrans est devenue une problématique nationale qui entraîne différentes difficultés dans le développement de l'enfant. Dans ce cadre et afin de sensibiliser les familles à cette difficulté, une action de prévention a été mise en place.



Au cours de cette dernière, en collaboration avec le corps enseignant, une dizaine de classes du territoire de l'intercommunalité ont eu un temps d'information sur les dangers et les atouts des écrans. Ces dernières ont été sollicitées afin de mener une réflexion sur ce qu'il est possible de faire pour passer moins de temps sur les écrans.

Un journal de bord a été mis en place avec les enfants. Pendant 7 jours, les élèves ont dû retranscrire les activités qu'ils avaient pratiquées en lieu et place de l'utilisation des écrans.

Un temps d'échange a ensuite été organisé avec les parents en partenariat avec la MJC de Persan. Cette soirée s'est déroulée autour d'un quizz virtuel et d'un débat sur les difficultés autour de la gestion de ces écrans. Forte de son succès, la semaine sans écran sera reconduite l'année prochaine et élargie, dans la mesure du possible, à l'ensemble des communes.

Les 100 ans de la Ligue contre le cancer...



Au mois de juin dernier la Ligue contre le cancer fêtait ses 100 ans à Presles.

A cette occasion, un « relais pour la vie » a été mis en place pour réunir des fonds. L'objectif étant que chaque équipe constituée se relaye pendant 24h de marche sans interruption.

La CCHVO s'est associée à cet évènement et a donc constitué sa propre équipe mêlant personnel, habitants en incluant la participation de gémeurs ⁽¹⁾.

(1) Membres de l'association « GEM le Futur » (Groupe d'entraide Mutuelle), ouverte en 2017 avec le concours de la CCHVO qui propose aux personnes isolées ou en souffrance psychique de se réunir et de participer à des activités

www.ligue-cancer-valdoise.net



Le Handicap... des permanences pour l'établissement des dossiers M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Une fois par mois, au sein des locaux de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise une permanence par une personne bénévole est assurée sur rendez-vous afin d'accompagner les habitants du territoire à remplir leurs dossiers MDPH.

Bien au-delà d'une assistance pratique dans la rédaction de ce dossier complexe, cette présence constitue un vrai soutien moral aux familles qui peuvent être réorientées vers d'autres dispositifs existants et complémentaires.

Retrouvez le planning sur le site de la CCHVO et à la fin du magazine (page 50).

LE CLS (Contrat Local de Santé)

Les Actions

La Santé est dans le pré

Samedi 13 octobre, une vingtaine de professionnels de santé s'est mobilisée à l'occasion de la journée « La santé est dans le pré » pour venir échanger avec les habitants autour des thèmes de l'alimentation et de la prévention du diabète. Cette manifestation était organisée à l'initiative de l'équipe en charge du programme d'Education Thérapeutique du Patient diabétique de l'Hôpital de Beaumont-sur-Oise : Dr Valentina Rocchetti (médecin nutritionniste) et Elisabeth Chabot (infirmière d'ETP Diabète).



méditer et « manger en pleine conscience » avec un psychologue, faire un dépistage du diabète avec le DiabétoBus et enfin déguster les préparations culinaires des participants du 2^{ème} concours de cuisine du Haut Val d'Oise qui avait pour thème « La pomme dans tous ses états ! ».

Dans le cadre convivial de la Ferme des Associations de Bruyères-sur-Oise, plus de 200 personnes ont pu participer à des ateliers sportifs et nutritionnels, rencontrer des médecins spécialistes (diabète gestationnel, nutrition, pédiatrie...), cuisiner « léger »,

Une 2^{ème} édition est donc envisagée, avec toujours pour objectif de sensibiliser le grand public aux messages de prévention de manière positive et d'informer sur les prises en charge existantes sur notre territoire, à l'hôpital ou en ville. Rendez-vous à l'automne prochain !

Résultats du Concours intercommunal de cuisine

Catégorie « Equipe enfants »

- 1^{er} : Les Petits Chefs de la MJC de Persan - Recette : Apple Burger
- 2^e : Les Pomme Pomme Kid's du CLP de Persan - Recette : Pomme Violette
- 3^e : L'équipe intergénérationnelle de Beaumont-sur-Oise (séniors, centre de loisirs maternelle et élèves du L.E.A) – Recette : La Guillaume Tell

Catégorie « Equipe adultes »

- 1^{er} : Agora de Persan - Recette : Flans aux pommes et leur coulis de fruits rouges
- 2^e : SAJH Maurice Guiot - Recette : La pomme sans dessus dessous
- 3^e : GEM Le Futur - Recette : Gâteau Pommes « à la royale »

Catégorie « Individuels »

- 1^{er} : Océane FOUCAULT - Recette : La pomme et pas que...
- 2^e : Laëtitia DENEFFLE - Recette : Flognarde limousine aux pommes

Catégorie « Classe »

- 1^{er} : 1^e année ATMFC du L.E.A de Beaumont-sur-Oise : Crumble aux pommes

**BRAVO A TOUS LES PARTICIPANTS DU CONCOURS
ET UN TRES GRAND MERCI AUX DONATEURS DE LOTS**

retrouvez la liste des donateurs sur notre page Facebook

Les Ateliers Cuisine Santé 2019

Dates / Horaires	Lieux de rendez-vous
8 Février à 9h30	GEM le Futur à Persan
15 Mars à 9h30	Epicierie Solidaire de Beaumont-sur-Oise
19 Avril à 9h30	Salle Scheurer à Champagne-sur-Oise
24 Mai à 9h30	M.J.C de Persan
28 Juin à 9h30	Epicierie Solidaire de Beaumont-sur-Oise
27 Septembre à 9h30	Salle Scheurer à Champagne-sur-Oise
15 Novembre à 9h30	GEM le Future à Persan
20 Décembre à 9h30	Salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise

LES CONSEILS DU MÉDECIN NUTRITIONNISTE

Extrait d'interview du Dr V. Rocchetti dans « Les RDV de Marie » sur la radio locale Alternative FM - (106.5 ou 96.7 FM)

Alternative FM : Que conseillerez-vous pour les rythmes alimentaires ? Éviter de confondre collation et grignotage ?

V.R. : La règle de base c'est de ne pas être strict : les régimes commercialisés sont difficiles à tenir sur le long terme et pour cela sont sources d'échecs. On maigrit pendant quelques semaines puis on lâche et on prend encore plus de poids. C'est un concept qu'on essaie de bannir. L'idée c'est d'avoir une alimentation équilibrée avec toutes les familles alimentaires. Il faut faire attention aux apports de gras et de sucre, mais c'est vraiment secondaire.

Le grignotage peut être source de prise de poids, ce qui est important c'est de comprendre pourquoi on grignote : est-ce parce que l'on a faim, que l'on est stressé, que l'on s'ennuie ? Une fois qu'on comprend la cause de ces grignotages, on arrive à trouver des solutions pour les éviter.

A.FM : L'obésité et le diabète sont deux maladies très fréquentes dans notre région. A partir de quel âge doit-on se faire dépister pour le diabète ?

V.R. : Il n'y a pas de véritables recommandations, cela dépend de plusieurs facteurs. Pour un enfant ou un adolescent qui a de gros problèmes de poids, chez qui on trouve également des problèmes de cholestérol et qui a des personnes diabétiques dans sa famille, il faut penser au dépistage, même si le diabète de type II survient plutôt chez les adultes. Le dépistage peut être proposé par le médecin mais le patient peut aussi être le moteur !

Le dépistage du diabète proposé samedi 13 octobre était une glycémie capillaire : on prélève une goutte de sang au bout du doigt. C'est un bon indicateur mais qui ne permet pas de poser formellement le diagnostic. Le diagnostic du diabète doit être confirmé via une prise de sang.



Vers une mutuelle pour tous

Objectif : améliorer l'accès pour tous à une complémentaire santé et rendre les soins accessibles.

Selon les chiffres de l'Assurance Maladie, fin 2017 près d'un quart des assurés du régime général de la Sécurité sociale résidant dans les 9 communes de la CCHVO se trouvaient « sans complémentaire santé déclarée ». Cette part varie de 14,7 % à 26,9 % des assurés selon la commune. De nombreuses personnes se trouvent ainsi sans mutuelle alors que le reste à charge lors de consultations, d'achats de médicaments ou d'hospitalisations peut vite représenter des sommes importantes. Or les études montrent que ces personnes tendent à avoir moins recours aux soins, si ce n'est à renoncer aux soins*.

Pour répondre à cette problématique, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a inscrit dans son Contrat Local de Santé l'objectif d'améliorer l'accès pour tous à une complémentaire santé (Priorité 4). Au printemps 2018, un partenariat a donc été signé avec l'association 2AH qui propose à chacun de trouver une complémentaire santé la plus adaptée à ses besoins et à son budget.

L'association 2AH a initialement été créée en 2008 avec l'objectif d'aider les personnes en situation de handicap (physique, psychique, social, financier) à trouver une complémentaire santé. L'association s'adresse aujourd'hui à tous, sans limite d'âge et sans questionnaire santé. 2AH peut aussi étudier d'autres types d'assurance (auto, habitation, obsèques...).

Le service de 2AH est entièrement gratuit pour l'utilisateur. Les démarches se font exclusivement par téléphone. Muni de son numéro de sécurité sociale, d'un RIB et de ses éventuels contrats en cours, l'utilisateur peut appeler seul ou choisir de se faire accompagner par un travailleur social.

Interview de Priscillia GARREAU, Conseillère chez 2AH

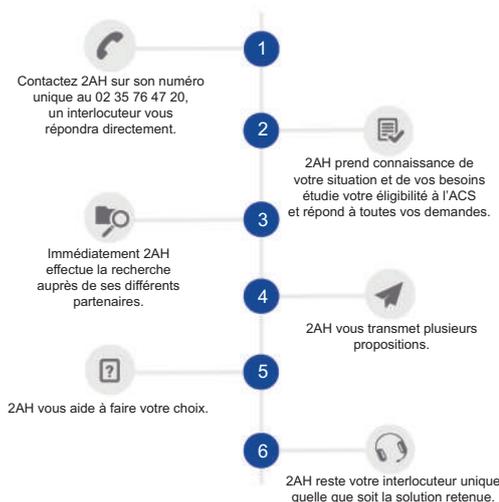
Le Mag' : Qui avez-vous reçu lors de la permanence organisée au centre social Agora de Persan le mercredi 24 octobre ?

P.Garreau : Nous avons reçu 6 personnes. Parmi elles,

- 3 personnes ne savaient pas qu'elles avaient droit à l'**Aide à la Complémentaire Santé** (chèque santé délivré par l'Assurance Maladie pour aider les personnes ayant de faibles revenus à payer leur complémentaire santé). Je les ai orientées vers un travailleur social pour faire valoir leurs droits et je leur ai proposé une offre de mutuelle labellisée « ACS ».
- 1 personne a pu économiser 550€ à l'année en revoyant ses contrats santé, auto et habitation.
- 1 personne a pu souscrire à une mutuelle alors qu'elle n'en avait plus, en faisant jouer pour la première fois la participation de son employeur.
- Enfin, pour 1 personne, l'étude de ses contrats santé et habitation a montré qu'elle bénéficiait déjà de tarifs corrects et de bonnes garanties et qu'il n'était pas intéressant pour elle d'en changer.

Que vous souhaitiez trouver une mutuelle car vous n'en avez pas ou plus, ou bien simplement comparer les tarifs de vos contrats actuels, 2AH peut vous accompagner.

Comment utiliser le service ?



*Le RENONCEMENT AUX SOINS

Renvoie à des soins non satisfaits alors que les personnes en ont besoin. Certains soins peuvent être reportés du fait de difficultés passagères, dans le cas du renoncement, la personne a pris acte de son impossibilité durable d'accéder à des soins.

Afin de répondre à ces situations, l'Assurance Maladie du Val d'Oise a mis en place depuis juin 2016 une Plateforme de lutte contre le non-recours aux soins : la PFIDASS. Ses conseillers accompagnent les personnes en situation de renoncement aux soins jusqu'à la réalisation effective de ces soins.

Renseignez-vous auprès de votre travailleur social référent, selon votre situation, il pourra vous orienter vers la PFIDASS.

CONTACT

Association 2AH
BP173 - 76195 Yvetot Cedex

02 35 76 47 20*
* appel non surtaxé

2ah@assuranceetservices.org
www.assuranceetservices.org



De 9h à 18h
du lundi au
vendredi

Accueil
localisé
en France

Décroché
immédiat

RANDONNÉE DES VÉHICULES ANCIENS

6^{ème} édition

La 6^{ème} randonnée des véhicules anciens s'est déroulée sous un soleil merveilleux le 26 mai 2018. Cette randonnée permet de découvrir l'ensemble des villes de l'intercommunalité de façon ludique.

Chaque année, les élus de l'intercommunalité déterminent un thème à développer autour d'actions ou de manifestations organisées sur chacune des villes étapes du territoire, la thématique de cette année était le « Street-art ».

Nos 3 convois d'une trentaine de voitures étaient prêts à en découdre.

Le rendez-vous était donné cette année à partir de 8 heures à la place des fêtes de Bruyères-sur-Oise où un petit déjeuner attendait nos participants. Les cortèges se sont ensuite dirigés vers Noisy-sur-Oise où les attendaient une animation musicale ainsi qu'une dégustation de produits locaux sur les bords de l'Oise. Au départ de Noisy-sur-Oise, les voitures ont fait route vers Bernes-sur-Oise, pour assister sur la rue principale, (fermée pour cette occasion), à une démonstration de danse country et de graffeurs.

Les véhicules anciens ont ensuite cheminé vers Beaumont-sur-Oise, place de la Mairie pour assister à un spectacle de danse Hip-hop.

L'heure du déjeuner approchant, les participants avaient hâte de regagner le parc de Champagne-sur-Oise pour un repas champêtre « au cul de la voiture » où le sponsor Suez était présent pour une démonstration des bienfaits de l'eau du robinet, un food-truck proposait également un service de restauration.

Après un repas bien mérité, le cortège s'est orienté vers la salle des fêtes de Ronquerolles, pour assister à la projection d'un film réalisé par l'association GEM le Futur (Groupe d'Entraide Mutuelle), que la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a soutenu pour l'ouverture de locaux sur la Ville de Persan en 2017, et qui présentait les actions et les activités des adhérents.

Le convoi est ensuite parti vers le parc Robespierre de Persan pour une prestation de danse. Ensuite, direction Mours, avec une animation musicale sous le kiosque de la ville.

Enfin, comme chaque année, la randonnée s'est clôturée, par un grand moment convivial et festif sur la place du château de Nointel où un repas et un spectacle de danse ont été proposés aux participants.



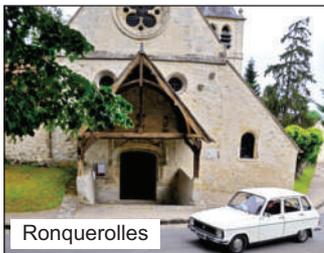
Bernes-sur-Oise



Noisy-sur-Oise



Persan



Ronquerolles



Noisy-sur-Oise



Champagne-sur-Oise



Beaumont-sur-Oise



Bruyères-sur-Oise



Beaumont-sur-Oise



Mours



Mours



Nointel

Rendez-vous le :
Samedi 18 Mai 2019,
pour la 7^{ème} édition de la
RANDONNÉE DE VÉHICULES ANCIENS

7^{ème} Randonnée de véhicules anciens
Samedi 18 Mai 2019

Passage de 2 cortèges dans chaque ville avec un départ toutes les 30 minutes.
Retourne également dans chaque commune une animation.

0818-0819 : Champagne-sur-Oise, Place Verte	1048-1049 : Beaumont-sur-Oise, Place de l'église de la
0948-0949 : Ronquerolles, Place de la Vierge	1202-1203 : Persan, Place de l'église de
0948-1049 : Champagne-sur-Oise, Place de la Mairie	1048-1049 : Mours, Avenue des Écoles
1202-1203 : Champagne-sur-Oise, Place de la Mairie	1202-1203 : Nointel, Place de l'église
1202-1203 : Mours, Avenue des Écoles	1202-1203 : Mours, Avenue des Écoles
1202-1203 : Mours, Avenue des Écoles	1202-1203 : Mours, Avenue des Écoles

POUR TOUTES INFORMATIONS

1 Rue de l'Église - 95100 Persan - 03 44 81 11 11
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise
1 Rue de l'Église - 95100 Persan - 03 44 81 11 11

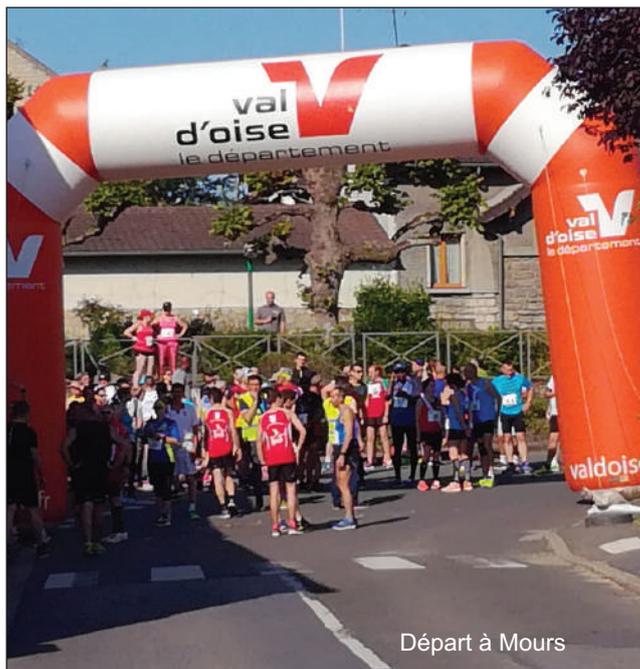
LES FOULÉES DU HAUT VAL D'OISE

12^{ème} édition

La douzième édition des foulées du Haut Val d'Oise s'est déroulée le 3 juin 2018. Cette course pédestre de 10 kilomètres 650 traverse 6 des 9 communes de l'intercommunalité. Le départ a été donné à Mours pour arriver à Bruyères-sur-Oise où le Maire, Alain Garbe, attendait les coureurs pour la remise des récompenses.

De nombreux bénévoles et partenaires permettent de faire vivre cette manifestation ouverte à toutes les catégories de coureurs des cadets aux vétérans.

Cette course reconnue au niveau départemental dans le cadre du challenge 95, répond à la devise de la CCHVO « Unis pour aller plus loin ».



Départ à Mours



Passage à Nointel



Bruyères-sur-Oise



Bruyères-sur-Oise

Félicitations aux vainqueurs... Et à l'ensemble des participants



Les FOULÉES du HAUT VAL d'OISE 2018



Femme

Catégorie	Nom	Temps
Cadet	STYLLOWSKA Wiktoria	01:07:09
Espoir	BLOUIN Amaryllis	00:55:47
Sénior	BAZIN-PHILIPPE Perrine	00:47:16
Master 1	PRIOUX Marie	00:42:44
Master 2	DANANCHER Nathalie	00:50:31
Master 3	DOISY Lysiane	01:01:49
Master 4	MISHIDA-PERRIN Mitsuko	01:17:07

Homme

Catégorie	Nom	Temps
Cadet	VIVIER Nicolas	00:52:54
Espoir	BEAUDET Florent	00:46:12
Sénior	BOULC H Alan	00:37:32
Master 1	AICHI Abdellatif	00:39:41
Master 2	CACAUT Patrice	00:40:32
Master 3	VU THANH CHINH	00:47:38
Master 4	BULIN Etienne	00:54:55

Rendez-vous le :

Dimanche 2 Juin 2019,

pour la 13^{ème} édition des

**FOULÉES du
HAUT VAL d'OISE**



LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

20 ANS D'EXISTENCE

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a fêté en septembre dernier les 20 ans de la Maison de la Justice et du Droit (MJD), située sur la commune de Persan.

Créée dans le cadre du contrat de ville signé à la fin des années 90, la MJD a ouvert ses portes en 1998 à Persan et, depuis 20 ans, elle offre aux habitants du Haut Val d'Oise un service d'accès au droit.

Cette structure rassemble différents services relevant de l'État, des collectivités territoriales, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, en réponse aux besoins de la population, et tels que :

- Les représentants du Tribunal de Grande Instance de Pontoise (Président du TGI, Procureur de la République, les services du greffe judiciaire, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit)
- Le conciliateur de justice
- Le délégué du défenseur des droits
- Le médiateur familial (Association IRFM)
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- Le Conseil Départemental
- Les communes de la CCHVO

La MJD pourvoit également le traitement d'affaires pénales simples et propose plusieurs permanences : avocats, aides aux victimes, conciliateur de justice, huissier (Voir page 48 - 49).

Une part importante de la MJD réside dans l'activité du conciliateur de justice, Robert de Clercq qui traite 600 dossiers par an.



« Actuellement, le plus gros de notre activité, concerne les différends financiers », assure-t-il.

Les problèmes de voisinages sont passés au second plan, derrière les contentieux d'achats sur Internet.

La MJD du Haut Val d'Oise est la quatrième structure de ce type dans le département avec 7 000 dossiers traités.

Retour sur le 24 septembre 2018....

Vision des différents acteurs de la MJD après 20 ans d'existence....

Persan : l'équilibre fragile de la Maison de la justice et du droit

Régulièrement remise en cause, la présence de cette structure vient d'être confortée ce lundi, à l'occasion de ses 20 ans. Une nouvelle rassurante alors que les services publics de proximité se raréfient.

C'est un ouf de soulagement pour ce service public de proximité.

Arnaud Bazin, Maire (LR) pendant quinze ans et président de l'Association Intercommunale pour le fonctionnement de la Maison de la justice et du droit (AIMJD) de la ville, a entendu avec satisfaction le message de Fabienne Joson, secrétaire générale du conseil départemental d'accès au droit. « Je suis ici pour vous rappeler l'attachement du tribunal de grande instance de Pontoise à cette structure de proximité », a-t-elle déclaré ce lundi pour célébrer les 20 ans de la structure locale.

Un peu plus tôt, Sabrina Ecard, première adjointe au maire de Persan, avait fait état de « rumeurs inquiétantes ces derniers mois » concernant la pérennité du fonctionnement de la MJD. « Nous avons régulièrement des craintes que ça ne soit pas maintenu », ajoutait Arnaud Bazin. Dans un secteur où les services publics disparaissent les uns après les autres, l'annonce de la représentante du tribunal de Pontoise rassure.

« C'est dans le cadre du contrat de ville signé vers 1996-1997 qu'est apparue la nécessité d'offrir un accès au droit et de permettre de traiter les petites infractions », a également rappelé Arnaud Bazin. L'Etat annonçait alors le financement de deux postes de greffiers pour faire fonctionner la structure, au final un seul sera financé. Les communes du secteur ont tenu et tiennent le reste à bout de bras, en complétant notamment le salaire du second. « Au début, on a essayé de trouver des locaux au plus vite, on avait des préfabriqués », ajoute Arnaud Bazin. Lors de la construction du cœur de ville, la MJD a ensuite déménagé rue du 8-Mai-1945, avant de rejoindre en 2010 son emplacement actuel, avenue Gaston Vermeire.

40 % des cas traités sont liés aux stupéfiants



Difficile d'imaginer ce secteur, allant de L'Isle-Adam à Persan et traversant Viarmes, se passer de cette MJD. « Elle représente une présence judiciaire importante », estime Joël Michaud, procureur adjoint.

281 dossiers ont été traités en 2017 (274 en 2016) dont les cas de très petite délinquance, avec des réponses pénales alternatives comme le rappel à la loi, « Ça peut aussi être une injonction thérapeutique pour un usager de cannabis, par exemple ». Les affaires de stupéfiants concernent plus de 40 % des cas traités comme l'indique Madame Joson.



LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT INTERCOMMUNALE DE PERSAN

Un peu d'histoire... 1998-2018

1997

15 décembre 1997 : Création de la Maison de la Justice et Du Droit sur Persan à l'initiative de Monsieur Arnaud Bazin, maire de Persan et de Monsieur Philippe Deslandes, Préfet du Val d'Oise. Monsieur de CLERCQ est nommé Médiateur de Justice par le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Pontoise

Création de l'Association Intercommunale de Fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de Persan (AIFMJD de Persan) qui regroupe les communes de l'ancien canton de Beaumont-sur-Oise ; Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Mours, Nointel, Persan, et Ronquerolles.

1998

2 janvier 1998 Ouverture au public de la MJD intercommunale de Persan, avec la création d'un poste de « greffière en chef » par le TGI de Pontoise

2005

Suppression du poste de Greffière en chef sur le site de Persan ; le fonctionnement est assuré par Monsieur Bertin, employé de la ville de Persan assisté d'un emploi jeune

2007

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise intègre Monsieur Bertin dans ses effectifs

Création d'un poste de greffière par le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, Madame Lauret arrive sur le site de Persan



De 1998 à 2008

Les communes d'Asnières-sur-Oise, l'Isle-Adam, Noisy-sur-Oise, Presles et Viarmes rejoignent l'Association et contribuent à concurrence de 80 % au coût de son fonctionnement, 20 % sont assurés par le Tribunal de Grande Instance de Pontoise

2008

Avril 2008 : la MJD déménage provisoirement sur les bords de l'Oise à Persan, avenue du 8 mai 1945, pendant la construction de nouveaux locaux

2010

Installation de la MJD dans les locaux définitifs situés dans le cœur de ville de Persan, avenue Vermeire

2016

La ville de l'Isle-Adam se retire de l'AIFMJD

2018

La Maison de la justice et du Droit de Persan fête ses 20 ans Confirmation du maintien de la structure sur le site de Persan



LES PERMANENCES

À VOTRE SERVICE



La Maison de la Justice et du Droit est un lieu d'Accès à la Justice. Dans une M.J.D, différents acteurs (Magistrats, Délégués du Procureur, Médiateurs pénaux, Educateurs, Travailleurs Sociaux) assurent une présence judiciaire. Ils mettent en œuvre, dans un lieu de proximité, de nouveaux modes de traitement de la petite délinquance quotidienne (rappel à la loi, orientation vers une structure sanitaire, sociale, ou professionnelle, régularisation, réparation, médiation pénale, suivi des décisions judiciaires) et de règlement des petits litiges d'ordre civil (Conciliateur de Justice, Médiateur Familial) ou administratif (Délégué du Médiateur de la République).

La Maison de la Justice et du Droit est aussi un lieu d'Accès au Droit. Elle offre des services de proximité, gratuits, dans le respect de la confidentialité et des compétences de chaque professionnel. Deux agents vous accueillent, vous écoutent, vous informent sur vos droits et obligations et vous orientent au besoin, vers les professionnels adéquats (Délégué au défenseur des droits, Juristes, Avocats, ...). Tous ces intervenants vous permettent de mieux connaître vos droits afin de les faire valoir au quotidien. Sans rendez-vous, vous pouvez venir retirer à l'accueil un dossier ou un imprimé (demande d'aide juridictionnelle, requête devant le juge aux affaires familiales, déclaration au greffe, requête en injonction de faire ou payer...).

LA CONSULTATION JURIDIQUE D'AVOCAT

4 mercredis par mois - Sur rendez-vous

Vous rencontrez des problèmes juridiques complexes et souhaitez obtenir des explications.

Un Avocat du Barreau du Val d'Oise
Vous donne des informations d'ordre général, des conseils juridiques et vous oriente.

PERMANENCE D'HUISSIER

Sur rendez-vous

Un huissier de justice vous informe sur les questions de procédure et d'exécution des décisions de justice, expulsion, saisies, recouvrement de pension alimentaire, etc...

LA PERMANENCE D'AIDE AUX VICTIMES (C.I.D.F.F - C.I.D.A.V)

Les 3^{ème} et 5^{ème} jeudis du mois
de 9 H 30 à 12 H 30

Sur rendez-vous

Vous avez été victime d'une infraction (menaces, escroquerie, violences physiques, accident, vol, agression sexuelle...) et vous voulez connaître vos droits.

La Juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et du Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes vous informe sur vos droits, les procédures et indemnisations possibles.

DELEGUES AU DEFENSEUR DES DROITS

* Vous n'arrivez pas à résoudre seul un problème que vous rencontrez avec une administration ou un service public. Vous pouvez obtenir des conseils sur les démarches à suivre et être aidé dans la recherche d'un règlement amiable avec l'administration en cause. (ancienne permanence du délégué du Médiateur de la République)

* Vous êtes victime de discrimination (en raison de l'origine, du sexe, d'un handicap, etc) et souhaitez être informé sur vos droits. (ancienne permanence de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, H.A.L.D.E).

Chaque mardi de 9H30 à 12H 00

LA PERMANENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L 95)

Le 1^{er} vendredi du mois de 9 H 30 à 12 H 30

Sur rendez-vous

Vous êtes propriétaires, locataires et vous avez des questions relatives à la location (bail, loyers, charges, réparations locatives, caution...) à la copropriété (participation aux assemblées générales, charges...) aux assurances ou à l'habitation en général.

Un Juriste de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement du Val d'Oise vous informe.

LES AUDIENCES PENALES**Sur convocation du Procureur de la République**

Les Délégués du Procureur et Médiateur reçoivent suite à dépôt de plainte et sur convocation du Procureur de la République les parties (mises en cause et victimes) d'une affaire afin de mettre en œuvre des mesures de rappel à la loi ou avertissement, de régularisation d'une situation au regard de la loi ou des règlements, de réparation du préjudice, de médiation pénale ou d'orientation sanitaire, sociale ou professionnelle.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Sur convocation, des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse reçoivent des mineurs qui ont fait l'objet d'une décision de justice, pour assurer le suivi de leur mesure.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9 H 00 à 11 H 30 / Sur rendez-vous

Vous êtes confrontés à des querelles de voisinage, des problèmes de mitoyenneté, de copropriété, des conflits entre propriétaire et locataire, consommateur et professionnel, des désaccords entre fournisseur et client, des difficultés dans le recouvrement d'une somme d'argent ou l'exécution d'un contrat.

Vous pouvez avoir recours au Conciliateur de Justice en vue d'un règlement amiable de tous ces litiges civils.

LA MEDIATION FAMILIALE

Le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 9 H 30 à 12 H 00
Entretien individuel d'information sur la médiation

Sur rendez-vous

Vous avez des enfants à charge et votre famille connaît des tensions relationnelles internes, des situations de séparation, de divorce ou de recomposition familiale génératrices de conflits.

Les médiateurs de l'Association I.R.F.M. peuvent vous aider à trouver un accord durable et acceptable tenant compte des besoins de chacun et principalement des enfants.

LA CONSULTATION JURIDIQUE DE NOTAIRE

Le 1^{er} mercredi du mois De 10 H 00 à 12 H 00

Sur rendez-vous

Vous vous posez des questions à l'occasion du règlement d'une succession, de l'acquisition d'un bien immobilier, d'un apport en société, de la rédaction d'un contrat de mariage ou de pacs, d'une donation, ou de tout autre aspect de la pratique notariale.

Un notaire de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Versailles vous répond.

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT INTERCOMMUNALE DE PERSAN

82 avenue Gaston Vermeire, 95340 PERSAN
01.39.37.08.74 / mjd-persan@justice.fr

M.J.D Persan ouverte au public :
du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

LES PERMANENCES DE LA CCHVO

SERVICE URBANISME

ACCUEIL :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

ACCUEIL PUBLIC

(uniquement sur rendez-vous) :

Lundi, toute la journée, mercredi de 9h00 à 12h00 et vendredi toute la journée.

Un accueil du public est également proposé uniquement sur rendez-vous lors des permanences assurées un jeudi par mois (hors période estivale) de 16h30 à 19h00 (cf. ci-contre).

Permanences Urbanisme 2019

Jeudi 31 Janvier
Jeudi 28 Février
Jeudi 28 Mars
Jeudi 18 Avril
Jeudi 23 Mai
Jeudi 27 Juin
Jeudi 26 Septembre
Jeudi 31 Octobre
Jeudi 28 Novembre
Jeudi 19 Décembre



ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (A.B.F)

Des permanences une fois par mois, hors période estivale, sont organisées par l'Architecte des Bâtiments de France :

pour connaître les dates et prendre rendez-vous rapprochez-vous du service urbanisme de la CCHVO (informations ci-dessous). Lieu de permanence (par alternance).

- CCHVO - 16, rue Nationale - 1^{er} étage - 95260 Beaumont-sur-Oise
- SIAPA - 1, rue Jules Dupré - 95290 l'Isle-Adam

PERMANENCES M.D.P.H À LA C.C.H.V.O

Les permanences M.D.P.H sont sur rendez-vous uniquement en appelant à la CCHVO.

N'oubliez pas de vous munir de votre **carte d'identité, carte vitale et un justificatif de domicile.**

Permanences MDPH à la CCHVO

Mercredi 13 Mars
Mercredi 17 Avril
Mercredi 15 Mai
Mercredi 12 Juin
Mercredi 10 Juillet
Mercredi 18 Septembre
Mercredi 16 Octobre
Mercredi 13 Novembre
Mercredi 11 Décembre

PERMANENCES ENERGETIQUES SOLIHA

à Beaumont-sur-Oise 16, rue Nationale	à Persan 65, avenue Gsaton Vermeire
Mercredi 20 Février	Mercredi 20 Mars
Mercredi 17 Avril	Mercredi 22 Mai
Mercredi 20 Juin	Mercredi 18 Septembre
Mercredi 23 Octobre	Mercredi 20 Novembre
Mercredi 18 Décembre	

NUMÉROS UTILES :



CCHVO
01 39 37 59 70
Centre Aquatique du Haut Val d'Oise
01 34 70 33 78



MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT
01 39 37 08 74



CINÉMA Le PALACE
01 39 37 99 00



CONSERVATOIRE à RAYONNEMENT COMMUNAL
01 39 37 46 86

NUMÉROS d'URGENCE :



RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE VOS COMMUNES & DE LA C.C.H.V.O SUR...

>>> rubrique agenda



